

Québec ne répond plus

Aubut prépare les valises des Bleus pour d'autres cieux

FRANÇOIS POULIOT
Le Soleil

■ QUÉBEC — Les négociations entre le gouvernement du Québec et les Nordiques sont loin de tourner rondement. Deux semaines après l'entrée en scène du médiateur André Joli-Coeur, l'organisation du club de hockey attend toujours que lui soit acheminé l'un des scénarios promis par Jacques Parizeau.

« Le dossier n'apparaît pas une priorité pour le gouvernement. Les rencontres qui ont eu lieu jusqu'à maintenant n'étaient que préliminaires. On n'a toujours pas reçu les quatre scénarios envisagés par le gouvernement et ça fait une semaine qu'il n'y a pas eu de discussions », a indiqué hier Jean Martineau.

Le porte-parole des Nordiques a ajouté que les Nordiques avaient l'impression que tout ce que cherchait Québec, c'était à gagner du temps. Et pourtant, du temps, selon Martineau, il n'en res-

te plus beaucoup. « On a toujours dit qu'il nous faudrait donner une réponse à nos demandes pour les premières semaines de mai », a-t-il indiqué.

Pendant ce temps, le président Marcel Aubut aurait commencé à discuter du départ avec les

Voir NORDIQUES en A2 ➤

AUTRE TEXTE

□ Trop tard pour une aide fédérale Page A7

SAINTE-MARIE La petite Cyndy tuée dans son placard

SOPHIE COUSINEAU
Le Soleil

■ SAINTE-MARIE — L'autopsie pratiquée hier matin sur le corps de Cyndy Faucher a révélé des faits plus effroyables que ce qui avait pu être imaginé jusqu'à présent. Les derniers instants de la fillette de neuf ans n'ont été que terreur.

Cyndy Faucher, faut-il le rappeler, était restée prisonnière de la maison familiale de la rue Notre-Dame Nord vendredi matin. Sa mère, Céline Faucher, s'était sauvée chez des voisins. Elle avait bien tenté de sortir sa fille des griffes de son père qui avait perdu toute raison. Mais Clément Mercier l'avait forcée à rebrousser chemin.

La petite Cyndy, qui avait dit à sa mère qu'elle la suivrait le temps de s'habiller, s'est réfugiée dans un garde-robe de la maison. Elle craignait les excès de colère de son père, surtout lorsqu'il buvait.

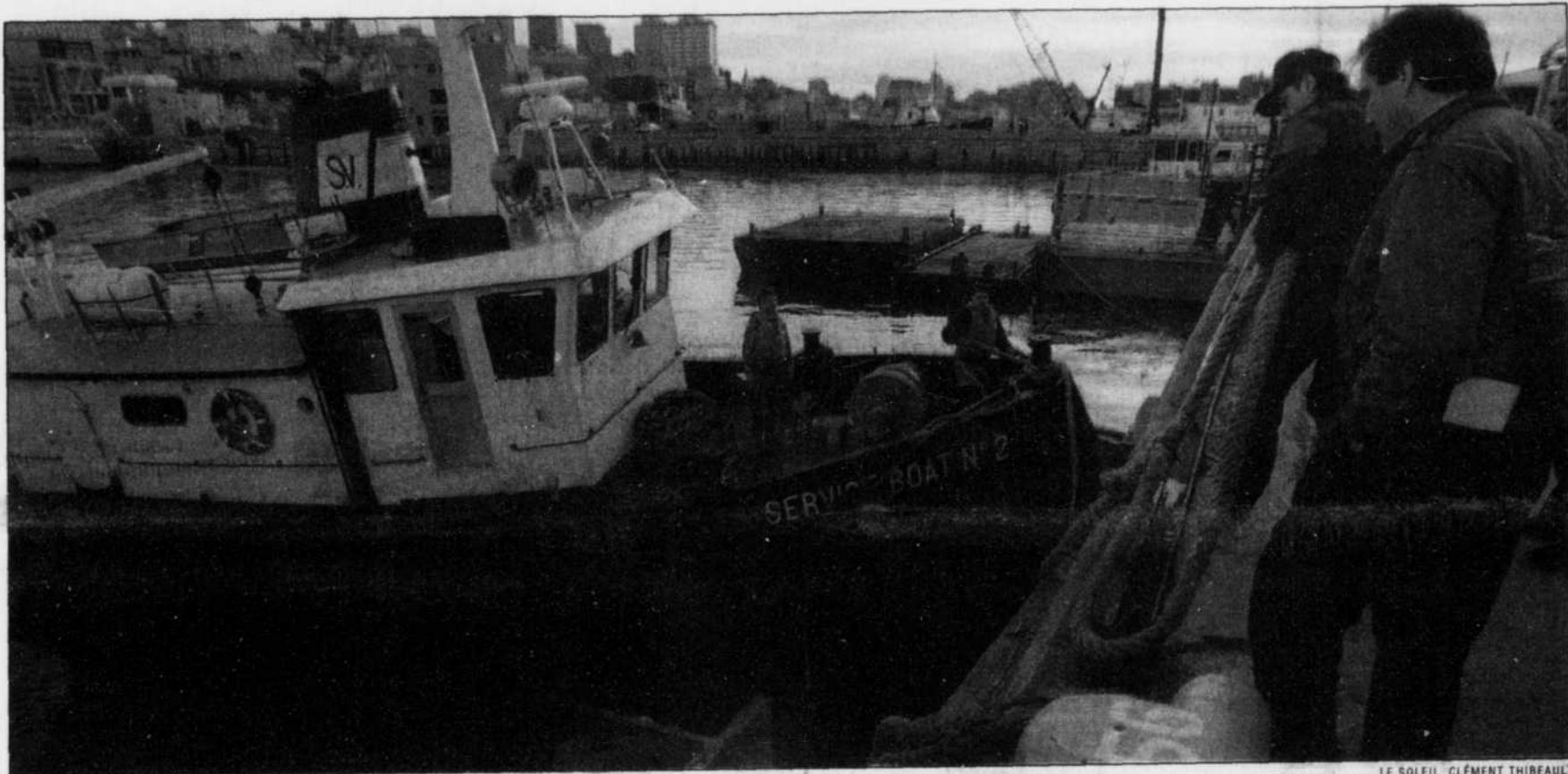
Avant d'abattre le chef de police De-

Voir CYNDY en A2 ➤

AUTRE TEXTE

□ Ses camarades de classe éclatent en sanglots Page A3

Le capitaine périt coincé sous la coque



Le Vézina 1 a été remorqué au port de Québec en début de soirée. Le capitaine a perdu la vie lorsque le bateau a coulé à pic.

Le matelot d'un remorqueur rescapé dans le fleuve par des marins près de la baie de Beauport

CATY BÉRUBÉ
Le Soleil

■ QUÉBEC — Le capitaine du Vézina 1 a perdu la vie après que son remorqueur ait chaviré dans les eaux du fleuve, à l'embouchure de la rivière Saint-Charles, entre l'île d'Orléans et la baie de Beauport, vers 13h45 hier.

Le Vézina 1 remorquait le bateau de croisière Le Cavalier Maxime lorsqu'il a coulé à pic après s'être complètement renversé.

Le matelot de pont, qui a immédiatement sauté du bateau, a été rescapé par les marins d'un autre navire participant lui aussi aux manœuvres de

remorquage.

Le capitaine, qui se trouvait dans la cabine au moment où le bateau a chaviré, a pour sa part été moins chanceux. Il est resté coincé sous la coque de son embarcation pendant près de

Voir CAPITAINE en A2 ➤

Ivre, le conducteur venait de récupérer son permis

La tragédie routière fait une troisième
victime, une fillette de quatre ans

SOPHIE COUSINEAU ET CLAUDE VAILLANCOURT
Le Soleil

■ QUÉBEC — Emmanuel Aubin, le jeune conducteur de Saint-Lazare responsable, aux yeux des policiers, de la tragédie routière qui a fait trois morts à Sainte-Marie, était ivre dimanche soir. Et il venait de récupérer son permis révoqué il y a plus d'un an pour conduite en état d'ébriété.

Le 14 janvier 1994, au palais de justice de Montmagny, Aubin, aujourd'hui âgé de 22 ans, plaide coupable à une accusation de conduite avec facultés affaiblies. Un an plus tard, en janvier dernier, il recouvrait son permis de conduire.

Le jeune homme qui comparait hier en fin d'après-midi au palais de justice de Saint-Joseph pourra reprendre sa liberté dès lors qu'il aura déposé un cautionnement en argent de 2000\$.

Visiblement nerveux, les cheveux longs et vêtu d'une veste de cuir, il a échappé quelques larmes et de nom-

breux reniflements.

Les procureurs au dossier, Me Jacques Tardif pour la Couronne et Daniel Cliche pour la défense, n'ont pas mentionné au juge Hubert Couture l'antécédent du jeune conducteur.

Emmanuel Aubin devra s'abstenir de fréquenter tout endroit où des boissons alcoolisées se vendent, et il lui est interdit de conduire tout véhicule d'ici la fin des procédures. Son permis de conduire lui a d'ailleurs été retiré jusqu'à ce moment.

Enfin, il ne doit, sauf par la voie de

ses avocats, entrer en communication avec Stéphane Nadeau, un concitoyen de Saint-Lazare blessé lors de cette tragédie.

L'enquêteur Jacques Tardif a refusé de révéler le taux d'alcoolémie du jeune récidiviste, soulignant que ce fait sera précisé lors de la divulgation de la preuve, le 9 juin. Il fait face à une accusation de négligence criminelle ayant causé la mort de trois personnes.

Le bilan du deuxième drame de la fin de semaine à Sainte-Marie s'est ainsi alourdi. Une fillette de quatre ans de Saint-Malachie est au nombre des trois victimes. Et sa mère repose entre la vie et la mort au Centre hospitalier de l'université Laval.

Le cocktail explosif de l'alcool, de la vitesse et d'une jeunesse fougueuse, voire téméraire, est donc à l'origine de ce drame qui ressemble à

La mère
repose
entre la vie
et la mort

Voir IVRE en A2 ➤

Payant de faire ses impôts en anglais...

JOËL BELLAVANCE
Presse canadienne

OTTAWA — Les contribuables canadiens francophones qui vivent temporairement à l'extérieur du Canada paieront plus d'impôts que les anglophones cette année à cause d'une erreur de traduction dans la déclaration de revenus fédérale des non-résidents, a appris la Presse canadienne.

Parce qu'ils demeurent à l'extérieur du pays, tous les ressortissants canadiens doivent payer une deuxième surtaxe fédérale sur les particuliers.

Or, l'erreur de traduction à la ligne 419 de la déclaration fait en sorte que les francophones paient une deuxième surtaxe de 4,56% tandis que les anglophones paient une surtaxe de 3%, laquelle est exacte.

Ainsi, un ressortissant canadien dont le revenu imposable s'élève à

Voir IMPÔTS en A2 ➤

LE MONDE

L'Iran sur le pied de guerre

La rupture des relations avec les États-Unis rend la confrontation militaire « inévitable ».

PAGE A 12

LA MÉTÉO



Maximum 18, Minimum 3
Ensoleillé. Demain, ensoleillé avec quelques nuages. Détails page S16

QUÉBEC, 99c ANNÉE, NO 123
FLORIDE 1,50\$ US
MONTREAL OTTAWA 60c PLUS T.P.S. T.V.Q.
50c PLUS T.P.S. T.V.Q.

INTÉRÊT MENSUEL
Province d'Alberta
3,00%
échec 4 oct.
1999 - min. 25 000 \$
Taux sujet à changement sans préavis
654-0181 1-800-739-0181
EVERGREEN

LES RETOURNÉS

NORDIQUES

Les conditions imposées aux Jets ne s'appliquent pas à Québec

Suite de la Une

autorités de la Ligue nationale de hockey.

Aubut a rencontré Garry Bettman, le commissaire de la LNH, jeudi et vendredi dernier à New York. « Ils ont discuté des avenues qui resteraient disponibles dans l'éventualité où le gouvernement du Québec ne pourrait nous venir en aide par un projet faisant appel à une contribution volontaire », a révélé Martineau.

Lorsqu'on lui a demandé si, au nombre des scénarios discutés, il s'en trouvait un qui permettrait à l'équipe de demeurer à Québec, il a répondu par la négative.

Le porte-parole des Nordiques n'a pas voulu en dire plus sur le contenu de la rencontre.

Il a cependant indiqué que les fleurdelisés ne se verraient pas imposer certaines conditions s'ils transféraient la franchise ailleurs. « Les acheteurs doivent payer un certain montant à la LNH en droit de transfert, mais ce n'est pas un montant qui peut empêcher une transaction. La situation de Québec n'est pas la même qu'à Winnipeg », a-t-il dit.

À Winnipeg, dans un contexte qui demeure confus, la LNH aurait fait avorter la semaine dernière une entente permettant au Manitoba Entertainment Complex (un regroupement de gens d'affaires) d'acheter les Jets.

Dans le but d'assurer la présence du club à Winnipeg - et peut-être de protéger ses marchés d'expansion - elle aurait posé trois conditions aux nouveaux propriétaires pour l'acquisition de l'équipe.

1-Ceux-ci ne pourraient vendre l'équipe avant qu'elle n'ait perdu 25 millions \$ dans un nouvel amphithéâtre.

2-Ils ne pourraient non plus la vendre avant 10 ans, à moins de défrayer des frais de transfert de 15 millions \$.

3-Ils ne pourraient enfin donner plus de 50% de la valeur des Jets (environ 50 millions \$ can.) en garantie advenant la construction d'un nouvel amphithéâtre.

Les chiffres contenus dans ces conditions ont été démentis hier par le porte-parole de la LNH, Arthur Pincus.

Celui-ci n'a cependant pas nié que les Jets devraient demeurer à Winnipeg pour une certaine période de temps et que des garanties financières étaient exigées.

Des discussions marathons se poursuivaient hier à Winnipeg entre une série d'intervenants au dossier. Ottawa a convoqué une rencontre pour aujourd'hui entre les membres senior du gouvernement et le commissaire Bett-

man.

La situation est urgente. Actuellement, la ville de Winnipeg et le gouvernement du Manitoba détiennent 36% du capital action de l'équipe. La portion majoritaire est détenue par quatre actionnaires, dont le président du club Barry Shenkarow. Depuis 1991, les gouvernements municipal et provincial épongent les déficits du club (20 millions \$). L'entente est valide jusqu'en 1997.

Lors de sa visite à Bettman à New York, Aubut n'a discuté d'aucun scénario qui permettrait aux Nordiques de rester dans la Vieille Capitale

Mais la même convention donne à Shenkarow, depuis hier, minuit, le droit de vendre les Jets.

Le président des Jets et son groupe sont prêts à vendre l'équipe pour 32 millions à des investisseurs locaux.

Autrement, ils demandent que l'on trouve une solution pour un amphithéâtre plus moderne.

Là-bas aussi le débat est animé. Selon la Presse canadienne, le Manitoba Entertainment Complex aurait besoin de 85 millions \$ des trois paliers de gouvernement pour pouvoir acheter l'équipe et construire un nouveau colisée. Le groupe « Thin ice », qui est opposé au sauvetage, estime qu'il en coûterait plutôt 131 millions \$ et que « pas un banquier n'accepterait un tel plan de secours ».

CYNDY
Obsèques
séparées

Suite de la Une

nis Nadeau, Clément Mercier a découvert sa cachette. Et sans même ouvrir la porte de la garde-robe, l'homme de 54 ans a actionné trois fois la gâchette de son fusil de chasse de calibre .12.

Les balles ont traversé sans peine la porte de bois. Une balle s'est logée au-dessus de son sein droit, une autre un peu plus haut que son nombril, la dernière dans l'une de ses hanches. Le pathologiste Jean Hould, du Laboratoire de médecine légale de Montréal, indique qu'il a trouvé des copeaux de bois dans le pantalon de Cyndy.

L'entrepreneur en pompes funèbres a constaté par la suite l'étendue de son oeuvre, puisqu'il a sorti le corps inerte de sa fille et l'a traîné jusqu'au couloir séparant le salon de la cuisine, là où les policiers l'ont découvert en après-midi samedi.

Les trois brèves lettres laissées près du corps de Cyndy par Clément Mercier, rédigées en gros caractères, ne sont d'aucun secours pour expliquer le drame, dit Camille Gagnon, porte-parole de la Sûreté du Québec. La SQ refuse d'ailleurs de dévoiler le contenu de ces testaments qu'elle conserve pour son enquête.

Les funérailles de Cyndy Faucher auront lieu jeudi après-midi en l'église de Sainte-Marie. C'est le prêtre Pierre Castonguay qui célébrera la messe ponctuée de chants rappelant ceux du baptême de la fillette. Les élèves de l'école Maribel auront congé pour l'occasion.

Quant aux funérailles de Clément Mercier, beaucoup plus discrètes celles-là, elles auront lieu samedi en la même église.

« C'est à la demande de Céline Faucher, dit le curé de la paroisse, Laurier Morasse. C'est pour lui permettre de mieux séparer les deux réalités. Son mari, c'est aussi celui qui a tué son enfant. Mais c'est sans jugement de sa part. »

Le curé Morasse prononcera cette messe comme celle du policier Denis Nadeau, qui se tiendra ce matin. « Clément s'est remis entre les mains de Dieu, dit-il. Je vais demander aux gens de ne pas juger ses gestes mais d'examiner de plus près les leurs. »

TABLE DES MATIÈRES

CAHIER A

La Capitale 3 à 6
Le Québec et le Canada 7 à 11
Le Monde 12 et 13
Opinions 14 et 15

CAHIER B

Mode Magazine 1 à 3
Arts et spectacles 4 à 12
Votre agenda 10
Ce soir à la télé 11
Divertissements 10 et 11

CAHIER C

Questions d'argent 1 à 3, 6, 12
Bourses 4 à 6
Annonces classées 7 à 11
Décès 11 et 12

TABLOID SPORTS

Statistiques 10 à 13

SERVICES

Abonnements 686-3344
Publicité générale 686-3270
Annonces classées 647-3311
Rédaction 686-3394
Carrières et Professions 686-3270
Promotion 686-3342
Publicité Détaillants 686-3435
Renseignements 686-3233

LE SOLEIL, journal quotidien fondé en 1896, est produit par LE SOLEIL, division du Groupe Unimédia qui en est l'éditeur. Il est imprimé par Imprimerie Canada, au 5000 rue Hughes-Randoin, à Québec. Envoi de publication - Numéro de convention 0470198. Seule la Presse canadienne est autorisée à utiliser et à diffuser les informations publiées dans LE SOLEIL.

NUMÉROS CHANCEUX

LA QUOTIDIENNE

tirage du 01-05-95

1-4-3-3

7-6-1

BANCO

tirage du 01-05-95

3-5-10-11-22-24-28-33-36-37-38-45-

46-49-50-52-53-55-63-70

LE SOLEIL

Capital
comme
quotidien

ABONNEMENT
686-3344

CAPITAINE

La cause du drame à déterminer

Suite de la Une

deux heures alors que l'eau atteignait une température de 7 degrés Celsius.

Par une température plus chaude des eaux du fleuve, le capitaine du remorqueur aurait peut-être eu la vie sauve puisqu'il lui était possible d'avoir de l'oxygène à même la masse d'air qui restait encore sous la coque renversée.

Il a fallu environ deux heures avant que son corps ne puisse être récupéré par les plongeurs de l'escouade nauti-

que de la Sûreté du Québec. Dans un état d'hypothermie avancé, de vaines tentatives ont été effectuées pour tenter de le réanimer, mais sans résultat.

L'identité de la victime ne pouvait être révélée au moment de mettre sous presse, l'ensemble des membres de sa famille n'en ayant pas été informé.

La Garde côtière ne pouvait se prononcer sur les raisons qui ont amené le remorqueur à chavirer. Les conditions météorologiques étaient en effet favorables lors de l'accident. Une enquête sera effectuée par la Garde côtière afin de savoir si une fausse manœuvre

pourrait être à l'origine du drame.

Propriété de la compagnie Sam Vézina Boatman de Trois-Rivières, le *Vézina 1* est d'une longueur de 9,5 mètres et il a une capacité de 13 tonnes de jauge brute.

Il a fallu attendre que la marée monte, à l'heure du souper hier, pour renflouer l'épave du *Vézina 1*, qui ne dépassait la surface de l'eau que de quelques mètres. Le remorqueur a été transporté au port de Québec où des évaluations pourront être effectuées pour savoir si le bateau pourra à nouveau naviguer.

IVRE

Un mur de silence à Saint-Lazare

Suite de la Une

tant d'autres et qu'aucune publicité de la Société automobile du Québec ne semble en mesure de prévenir.

L'accident est survenu dimanche à 18 h 45 dans une côte abrupte non loin du 1472, chemin Saint-Martin, qui relie Sainte-Marie à Sainte-Marguerite. Cinq personnes prenaient place dans une vieille Charger vert lime qui roulait en direction est. Deux grosses voitures américaines, des Cordoba, suivaient. Les passagers, pour la plupart de Saint-Lazare, sortaient d'un restaurant de Sainte-Marie.

Emmanuel Aubin, qui conduisait la Cordoba 1976, a tenté de dépasser la Charger même si la signalisation routière l'interdisait à cet endroit, d'après l'enquête policière. Un pick-up piloté par Nico Labbé, un gars de 20

ans qui rentrait chez lui à Sainte-Marie, a alors surgi au haut de la côte. Le jeune Aubin a tenté de se replier dans la voie de droite, mais il a heurté ce faisant la Charger, qui a été propulsée dans le fossé de l'autre côté du chemin, aussi connu sous le nom de route 216.

Le conducteur de la Charger, Stéphane Nadeau, 22 ans, a été éjecté de la voiture ; le blessé de Saint-Lazare a refusé de subir une prise de sang. Sa fille de quatre ans, Danyka O'Farrell-Nadeau, est morte dans les minutes suivant son arrivée au CHUL. La mère de Danyka, Claude O'Farrell, est maintenue en vie de façon artificielle à l'hôpital universitaire. Les deux autres passagers, Brigitte Trachy, 23 ans, de Sainte-Marguerite, et Éric Fradette, 22 ans, de Saint-Lazare, ont péri au moment de l'impact.

Dans le village de Saint-Lazare, dans la région de Bellechasse, un mur de silence se dresse depuis la tragédie. Un nombre impressionnant de jeunes, adossés à de vieilles minoues, scrutent les allées et venues des étrangers, et surtout celles des journalistes.

La mère du jeune Aubin est visiblement ébranlée et pleure à chaudes larmes. « C'est un bon gars, et il n'avait pas l'habitude de boire, dit Vicky Labonté. Il a eu assez de peine, la première fois, quand il avait perdu son permis de conduire. Il ne ferait pas de mal à une mouche. » La copine de celui-ci ne l'accompagnait pas dimanche soir.

C'est le coroner Gabriel Garneau qui est chargé de l'enquête sur cet accident, le même qui s'était vu confier l'investigation sur les victimes du forcené de Sainte-Marie.

IMPÔTS

L'erreur corrigée par ordinateur

Suite de la Une

15000 \$ et qui a rempli une déclaration de revenus en français paiera environ 40 \$ d'impôts de plus qu'un autre qui a rempli sa déclaration en anglais, selon Jean-Yves Charest, un comptable agréé de Laval qui a fait quelques calculs.

« Un contribuable francophone qui fait son rapport d'impôt de manière mécanique ne verra pas cette erreur », a indiqué M. Charest.

C'est le Bloc québécois qui a été mis au parfum de cette situation par une résidente de l'Ontario.

Le critique bloquiste en matière de Revenu national, Pierre Brien, a jugé « inacceptable » que le ministère du Revenu fasse une telle erreur d'autant plus qu'il dispose d'un imposant bud-

get de deux milliards \$.

« Ce n'est pas la première année que Revenu Canada se trompe dans ses formulaires. Il va falloir qu'il révise à un moment donné ses procédures de vérification de formulaires, car il y a quelque chose qui ne fonctionne pas », a déclaré le député bloquiste.

En 1992, quelque 28 250 contribuables canadiens vivant à l'extérieur du pays ont rempli une déclaration de revenus fédérale des non-résidents et ont déclaré des revenus imposables d'un milliard \$. Il est toutefois impossible de savoir combien d'entre eux l'ont remplie en français.

Au ministère du Revenu national, personne n'était au courant de cette erreur au moment de l'appel de la Presse canadienne.

Après vérification, la directrice générale du bureau de l'impôt interna-

tional, Carole Gouin-Toussaint, a confirmé qu'il y avait bel et bien une erreur dans la version française.

Elle a indiqué qu'il était trop tard pour envoyer un avis de correction aux personnes concernées puisque tous les contribuables avaient jusqu'à minuit hier pour poster leurs déclarations de revenus.

Elle a ajouté toutefois que les ordinateurs du ministère du Revenu national devraient être en mesure de corriger le tout.

« Notre système d'ordinateurs va automatiquement faire les corrections qui s'imposent. Nous estimons qu'il n'y aura pas beaucoup de personnes qui seront affectées par cette erreur. Les gens vont recevoir le montant exact qui leur est dû. C'est un malheureux inconvénient », a expliqué Mme Gouin-Toussaint.

CONTEMPORAINE®



Vente au rabais

Impers contemporaine 99.95

Plusieurs styles courts et longs en microfibre, mélange de coton et tissus soyeux. Coloris printemps 95 au choix. 4 à 14. Rég. jusqu'à 250.00

Manteaux Contemporaine®



PLACE STE-FOY

la maison
simons

GALERIES DE LA CAPITALE

VIEUX QUÉBEC

LA CAPITALE

ET SES RÉGIONS



MINE DE SEL AUX ÎLES

Le grand «boss» est sur place

EMMANUELLE BÉGUINEAU
Collaboration spéciale

■ GROSSE-ÎLE — Le président de la Morton Salt of Chicago, la maison-mère de la Société canadienne de sel et des mines Seleine aux Îles, M. Walter W. Becky, est arrivé sur l'archipel madelinot hier soir. Non pas parce que la situation empire, a-t-il spécifié, mais plutôt «pour encourager les hommes qui sont sur le puits» depuis vendredi dernier et qui «font de l'excellent travail».

Depuis trois jours entiers des équipes de spécialistes canadiens et américains en géologie, exploitation minière, colmatage en béton et en produits chimiques se relaient jour et nuit pour enrayer les infiltrations d'eau qui affectent le puits d'extraction de la mine de sel. Samedi et dimanche, l'aéroport des Îles était aussi pris d'assaut par des avions en provenance des États-Unis qui acheminaient du matériel spécialisé. Et pour ne rien laisser au hasard, la Société canadienne de sel est entrée en contact avec les principales sociétés d'exploitation saline afin d'identifier toutes les solutions possibles.

«Nous faisons tout ce qui est possible pour enrayer les infiltrations», a rappelé M. Becky. Des infiltrations d'eau, qui proviennent vraisemblablement de la lagune qui borde la mine, et qui s'écoulaient au rythme de 15 gallons par minute jeudi, puis qui se sont accrues à 150 gallons la minute vendredi. Hier, le président de la Société canadienne de sel, M. Richard King, affirmait que tout était sous contrôle. Mais

il disait également que le débit d'eau était toujours de 200 gallons à la minute! De quoi inquiéter les autorités madeleiniennes qui se sont plaint du

**Les
Madelinots
aimeraient
bien avoir
l'heure juste**

manque de communication avec la société d'exploitation, et qui aimeraient bien avoir «l'heure juste».

En effet, les municipalités des Îles et la Direction de la sécurité civile ont eu beaucoup de difficulté à obtenir la moindre information en provenance de la mine. Tant et si bien que, devant les rumeurs d'un possible effondrement de la mine et de son environnement, route et dunes comprises, elles ont pris la décision de monter un Comité d'urgence pour parer à toute éventualité. Le directeur régional de la Sécurité civile, M. Jean-Guy Blanchet, a d'ailleurs fait remarquer qu'il s'agissait de la première société privée qui ne coopérerait pas avec les autorités.

Au dire de certains employés de la mine, l'eau suintait sur le puits d'extraction depuis le mois de février. C'est également ce même puits qui avait été inondé à deux reprises lors de sa construction en 1982. Mais la direction de la mine s'est défendue de ne pas respecter les consignes de sécurité, arguant qu'elle était la seule société d'exploitation minière à avoir investi 250 000 \$ dans un système de communication destiné à parer à tout accident.

Les opérations de colmatage se poursuivaient hier, avec des produits chimiques étanches et du béton que les experts coulent en arrière de la paroi de béton qui protège l'entrée du puits. Tous espèrent que ces opérations réussiront afin de sauver les Mines Seleine.

Plus de Cyndy en classe

Les enfants et l'enseignante éclatent en sanglots

SOPHIE COUSINEAU
Le Soleil

■ SAINTE-MARIE — Sur le coup de 15 h 27, une ribambelle d'enfants dévalent les marches de l'école Mariebel en quête d'une bouffée d'air frais. C'est la fin des classes. Une journée comme les autres pour certains des 378 élèves de cette école de Sainte-Marie. Une journée sans fin pour les élèves de Thérèse Perreault, qui ne pouvaient ignorer l'absence de leur copine Cyndy.

Seule dans sa classe, la salle # 23 au deuxième étage de l'école en plein cœur de Sainte-Marie, Thérèse Perreault médite sur sa journée, sans doute la plus dure depuis qu'elle a commencé à enseigner à Mariebel il y a 25 ans.

Lorsqu'elle s'est présentée à l'école, en matinée, elle ignorait tout des réactions auxquelles elle serait confrontée. Le psychologue de la commission scolaire, Roch Laflamme, et la responsable de la pastorale, Carole Pageau, avaient beau être là pour l'appuyer, pour écouter les enfants en crise, M^{me} Perreault se trouvait un peu démunie.

«J'AI ÉCLATÉ EN
SANGLOTS...»

«Je ne pouvais pas leur expliquer grand-chose, dit-elle de ce drame insupportable. Je pouvais seulement écouter me raconter ce qu'ils savaient, ce qu'ils voulaient dire. Mais Roch les a rassurés en leur disant que c'était une tragédie, et qu'ils ne devaient pas penser que cela se reproduirait la semaine prochaine.»



Thérèse Perreault a certes connu sa pire journée d'enseignement depuis ses débuts à l'école Mariebel, il y a 25 ans.

Certains enfants passaient des pleurs aux rires, et des rires aux pleurs, dit l'enseignante. D'autres

s'enfouissaient la tête entre leurs mains, leur visage contre leur table de travail, en silence. «Les garçons sur-

tout, précise-t-elle. Ils sont trop orgueilleux pour pleurer. Mais lorsque j'ai éclaté en sanglots, certains m'ont imitée. En voyant un adulte pleurer, ils se sont dits qu'ils pouvaient le faire.»

LA MÈRE DE CYNDY SE REND
EN CLASSE

Céline Faucher, la mère de Cyndy, est venue voir la classe de 3^e année, un portrait de sa fille à la main. «C'était un très beau moment qui m'a réconfortée, dit M^{me} Perreault. Elle a livré un message d'espoir. Elle a parlé de Cyndy, mais elle ne veut pas qu'on la pleure pour le restant de notre vie. Elle leur a dit que s'ils étaient tristes, qu'ils ne devaient pas garder cela pour eux, qu'ils devraient en parler à quelqu'un.

«Elle leur a aussi dit que s'ils avaient des mauvaises habitudes, ils se devaient de les changer. Mais je ne suis pas certaine que les enfants aient compris ce message.»

LES ENFANTS DISCUTAIENT
DES ADULTES QUI BOIVENT

Plusieurs enfants ont d'ailleurs exprimé leur tristesse. De Cyndy il était rarement question. Comme si la fillette de 9 ans occupait toujours sa place, sagement assise comme à l'accoutumée. Ils discutaient plus de son père et de tous les adultes qui boivent.

«Ils parlaient des parties, dit Mme Perreault. Ils n'aiment pas cela quand leurs parents boivent. Cela les effraie.» Un message contre la consommation excessive d'alcool et contre tous les autres abus signé par les élèves de la classe de 3^e année de Cyndy Faucher.

**Elle a livré
un message
d'espoir aux
enfants de
la classe**

600 policiers aux obsèques du chef

Le curé Morasse: «La communauté est déchirée»

SOPHIE COUSINEAU
Le Soleil

■ SAINTE-MARIE — Le chef de police Denis Nadeau était de ceux qui préfèrent la discussion à la mise en arrestation. «L'approche communautaire, il en avait fait une vocation», dit le curé de la paroisse de Sainte-Marie. Et pour Laurier Morasse, les policiers endeuillés devaient poursuivre son œuvre même si la tragédie de vendredi est à jamais gravée dans leur mémoire.

«Denis ne voulait pas réconcilier la famille (Mercier-Faucher) sur la place publique, dit le curé Morasse. Il préférait ce travail de prévention et d'éducation, et il donnait la chance au coupable. Je pense que, malgré tout, c'est la bonne façon d'approcher les citoyens.

«Denis a fait plein d'autres interventions comme celles-là qui ont réussi. Et je pense qu'il a assez fait sa marque comme chef pour que les policiers continuent de croire à l'approche communautaire.»

LA SQ À LA RESCOURSSE

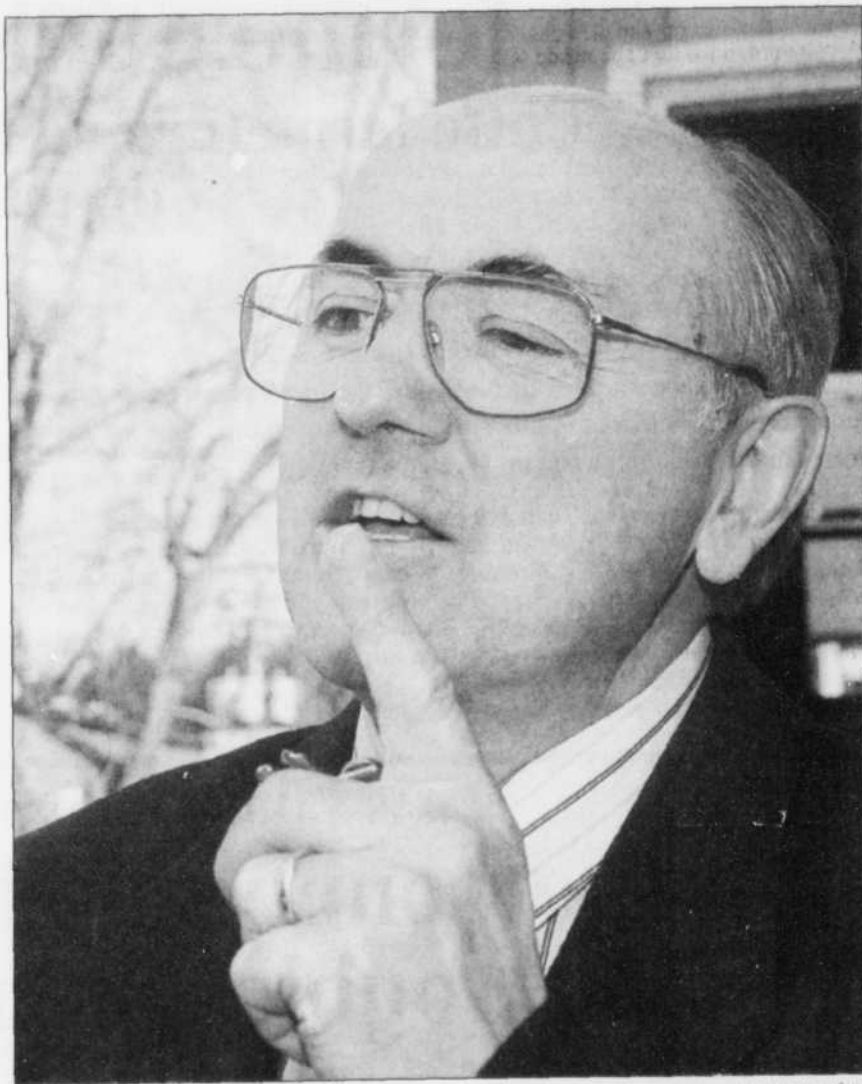
Les agents de Sainte-Marie ont laissé leur territoire entre les mains de leurs collègues de la Sûreté du Québec jusqu'à mercredi. Fernande Drouin, la secrétaire du poste de police depuis 22 ans, qui garde le fort jusqu'à leur retour, est persuadée que les policiers poursuivront l'œuvre de leur défunt chef.

«Il n'y a pas de doute qu'ils vont continuer en ce sens, dit-elle. Mais les interventions vont sûrement être faites d'une autre façon. La prudence est toujours de rigueur. C'est M. Nadeau qui le prêchait.»

Laurier Morasse célébrera l'office funèbre de Denis Nadeau ce matin en l'église de Sainte-Marie de Beauce. Le curé explique qu'il s'inspirera du passage de la tempête apaisée de l'Évangile. «La communauté est déchirée, dit-il. Elle a besoin de retrouver le calme du lac.»

PLUSIEURS DIGNITAIRES

Le cortège des funérailles civiles s'ébranlera vers 10 h 15 à partir du salon funéraire Armand Plante, situé au 1130, rue Notre-Dame Nord. Le corbillard suivi des voitures de proches empruntera la rue Chassé, le boulevard Vachon Nord puis le boulevard Larochelle. C'est à ce moment que les quelque 600 policiers attendus du Ca-



Le curé de Sainte-Marie, l'abbé Laurier Morasse.

nada et des États-Unis se joindront au défilé funèbre qui doit arriver à l'église Sainte-Marie vers 11 h.

Quatre policiers de Sainte-Marie, quatre autres de détachements de la SQ en Beauce, porteront le cercueil dans l'église de quelque 1200 places. Des dignitaires, dont le lieutenant-gouverneur, Martial Asselin, et le ministre de la Sécurité publique, Serge

Ménard, se joindront à la famille Nadeau et aux résidents de Sainte-Marie.

La messe sera retransmise sur écran géant au quartier général des pompiers volontaires, qui voisine l'église sur la rue Marguerite-Bourgeois. La télévision communautaire diffusera également les images de la cérémonie.



Vous comptez mettre la main sur une maison?

VOTRE OFFRE D'ACHAT DEMANDE BEAUCOUP DE DOIGTÉ!

Avant de signer votre offre d'achat, consultez votre notaire ou composez le

1 800 NOTAIRE



Chambre
des notaires
du Québec

Le notaire, juriste de l'entente



CAP-CHAT

50 skieurs dans les Chic-Chocs

Une cinquantaine de skieurs du Québec, de la France et du Nouveau-Brunswick ont vécu des émotions fortes, ce week-end, dans les Chic-Chocs. «C'est le plus beau jour de ma vie, a confié David Castonguay au SOLEIL. Ces montagnes sont les Rocheuses de l'Est. Je n'ai jamais eu autant de plaisir qu'aujourd'hui, même si j'ai skié dans les deux Amériques et en Europe.» L'homme, originaire d'Amqui, a déjà été membre de l'équipe du Québec. «Les skieurs semblent fort satisfaits, ajoute Germain Barette, entraîneur de l'équipe canadienne de descente. Les conditions étaient idéales et chacun a effectué cinq descentes, principalement sur les monts Logan, Ouellet et Matawi, avec remontées héliportées.» Le but premier de ces journées était de faire connaître les Chic-Chocs. «Certains participants, dont Mélanie Turgeon et Peter Duncan, ont dû se désister, mais nous avons atteint notre objectif. D'ailleurs, les conditions de ski étaient excellentes avec de la neige granuleuse, sur un fond dur de quatre mètres d'épaisseur.» L'idée a germé lors de la préparation du Symposium sur les Chic-Chocs. «L'événement a été remis mais comme les skieurs étaient déjà inscrits, nous avons décidé de leur donner cette chance.» Les organisateurs ont même dû refuser quelque 80 participants. H.M.

SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES

Journée de l'arbre

La journée de l'arbre aura lieu samedi à Saint-Augustin-des-Maures. Les Augustinois pourront se présenter au complexe

municipal, entre 8h30 et midi, pour se procurer, moyennant des frais minimes, l'un des 200 arbres offerts. La municipalité profitera de l'occasion pour informer les citoyens d'un projet de compostage domestique, grâce à la collaboration des membres du Conseil régional de l'environnement de la région de Québec.

CHARLESBOURG

Rue fermée

La ville de Charlesbourg informe les résidents que la rue Périgord, entre le boulevard du Jardin et l'avenue Béarn, est fermée à la circulation toute la journée du 2 mai, en raison d'un bris d'aqueduc.

SAINT-ANNE-DES-MONTS

Prix de l'essence

À Saint-Anne-des-Monts, les consommateurs peuvent encore se procurer de l'essence

moins cher qu'ailleurs en région. Il est toujours possible de trouver de l'essence à 54,5¢ le litre. Certains détaillants vendent toutefois l'essence à des prix supérieurs. Dans cette localité nord-gaspésienne, la guerre des prix de l'essence se poursuit depuis l'automne. H.M.

THETFORD MINES

Le syndicat réagit mal aux coupures à l'hôpital

Le Syndicat national des services hospitaliers de Thetford, affilié à la

CSN, voit d'un très mauvais oeil les coupes de l'ordre de 3 millions\$ annoncées par la direction du Centre hospitalier de la région de l'Amiante (CHRA) dans le cadre d'un plan d'équilibre budgétaire pour l'année financière 1995-1996. La présidente du syndicat, Lyna Marois, a d'ailleurs affirmé hier dans un communiqué qu'elle craignait que les services à la population soient touchés par l'application de ces mesures, qui devraient mener à la mise à pied d'une vingtaine des quelque 1000 employés de l'établissement. Le syndicat considère que le CHRA devrait plutôt couper au niveau de ses cadres administratifs, qui seraient en trop grand nombre à l'hôpital thetfordois. I.B.



COLLABORATION SPÉCIALE DENIS DOUCET

BAIE-COMEAU

Actes de bravoure

Deux jeunes Nord-Côtiers ont été honorés pour avoir sauvé la vie d'une personne en danger. Dans un premier temps, la jeune Caroline Deschênes, de Baie-Comeau, a reçu un certificat d'honneur pour avoir éloigné son frère handicapé Mathieu d'un camion à neige qui fonçait droit sur lui. De son côté, M. Mario Martel, un résident de 15 ans, de Sault-au-Mouton, a sauvé la vie d'une fillette lorsqu'il a sauté dans un véhicule en marche et dans lequel se trouvait seule Bianca Tremblay. Les deux jeunes ont reçu un certificat de bravoure au Centre régional Manicouagan de Baie-Comeau, dans le cadre de la Semaine des enfants avertis. De gauche à droite sur la photo: M. et Mme Deschênes, le maire Claude Martel, l'inspecteur Daniel Chamberland, Mario Martel et sa mère. À l'avant-plan, la petite Caroline et son frère Mathieu. A.S.P.

Via ferme en douce la gare de Nouvelle

Cette fermeture ne faisait pourtant pas partie des plans du transporteur ferroviaire

GILLES GAGNÉ

Collaboration spéciale

■ NOUVELLE — Via Rail a fermé samedi, définitivement et sur la pointe des pieds, sa gare de Nouvelle. Cette mesure représente un autre signe de l'effritement du service aux voyageurs offert sur le parcours du train Chaleur, reliant Montréal à Gaspé.

Le transporteur ferroviaire n'avait pourtant pas inclus cette gare quand il avait donné en mars la liste de gares à fermer pour le 30 avril.

Le responsable des relations publiques à Via, Malcolm Andrews, malgré l'insistance du SOLEIL, s'était limité à dire que seules les gares de Causap-

scal et de Montmagny fermentaient sur le parcours du Chaleur ou du train Océan, reliant Montréal à Halifax. M. Andrews n'a pas retourné les appels pour expliquer cet oubli ou ce changement.

«Tous nos services sont en revue constante à cause des restrictions

budgétaires auxquelles nous sommes confrontés. Nous coupons où nous pouvons économiser», a commenté vendredi Francine Dubé, une collègue de M. Andrews.

Mais elle ne pouvait préciser sur-le-champ combien d'argent épargne Via en fermant des petites gares comme celle de Nouvelle, rebâtie en 1988.

Le nombre de voyageurs empruntant cette gare n'était pas impressionnant, de 300 à 400 par année, environ la moitié de la clientèle passant par celle de

Causapscal. Or, il est loin d'être assuré que ces gens continueront de prendre le train en se rendant à d'autres gares, ou en attendant aux gares fermées, puisque le train continuera de s'y arrêter.

«C'est déplorable. Il ne faut pas penser que les gens vont attendre dehors ou dans leur auto, l'hiver, en pleine tempête et qu'ils vont prendre plaisir à débarquer sur un quai de gare non déblayé», indique le chef de gare Régis Allard, qui perd son emploi à temps partiel.

Les autorités municipales de Nouvelle n'ont pas réagi officiellement à la fermeture de la gare, alors qu'à Causapscal, la municipalité songe à l'acheter pour le bénéfice des usagers.

En dépit d'une promotion presque inexistante de la part de Via pour le tronçon gaspésien, qui fait pourtant l'objet de commentaires très élogieux venant des touristes qui le parcourent, le train Chaleur a enregistré une hausse de clientèle de 2,5% en 1994. Ses revenus ont grimpé de près de 4%.

Reste à savoir si la clientèle demeurera fidèle alors que des portions de 80 kilomètres sont maintenant exemptes de gare.

Malgré une promotion presque inexistante, la clientèle du Chaleur a augmenté de 2,5% en 1994

BAS-SAINT-LAURENT

Une personne sur six souffre de troubles mentaux

CARL THÉRIAULT

Collaboration spéciale

RIMOUSKI — Une personne sur six a été atteinte de troubles mentaux au cours d'une année dans le Bas-Saint-Laurent, un taux qui se rapproche des 30% quand il est mesuré sur toute une vie.

C'est ce que révèle une étude inédite au Québec réalisée par la Direction de la santé publique de la Régie de la santé et des services sociaux du Bas-Saint-Laurent et rendue publique dans le cadre de la Semaine de la santé mentale.

Sur une période d'un an, 15% des personnes de 15 ans et plus au Bas-Saint-Laurent ont souffert de troubles mentaux, dont 3,4% de dépression majeure. Cette dernière catégorie ne touche pas moins de 5500 personnes. Les abus et les dépendances à l'alcool affectent 5,4% de la population, soit

8500 personnes.

Les femmes sont plus affectées par des troubles anxieux et affectifs tandis que les hommes sont plus vulnérables aux abus et à la dépendance de l'alcool.

«On ne peut se comparer avec des études du même genre au Québec, car c'est la première fois qu'une telle recherche est réalisée chez nous, contrairement aux États-Unis», a déclaré l'auteur de l'étude, Gilles Légaré, de la Direction de la santé publique lors d'une conférence de presse à Rimouski.

En comparaison avec une étude américaine où une personne sur cinq dit souffrir de troubles mentaux, il y aurait

dans le Bas-Saint-Laurent moins de troubles phobiques et de cas de dépendances aux drogues qu'aux États-Unis.

L'étude de la Direction de la santé publique effectuée après de quelque

500 personnes montre une situation qui est généralement similaire à celle de l'Ontario.

Selon les responsables de la santé publique bas-laurentienne, ce nouvel outil rendrait possible une meilleure planification des services offerts en santé mentale dans la région.

«Une fraction des gens qui ont des troubles mentaux ne passent pas par les centres hospitaliers. Y a-t-il moyen d'aller chercher ces personnes en offrant d'autres types de service à l'externe?» interroge Gilles Légaré.

En 1992-1993, plus de 1800 personnes ont été hospitalisées, totalisant 43000 jours à l'hôpital.

Un programme de formation est en cours pour les médecins omnipraticiens afin de mieux effectuer le dépistage et le traitement des gens atteints de troubles mentaux.

Pas moins de 5500 personnes ont fait une dépression majeure

Un grand cru gaspésien

«Le chemin de l'Anse» sera fait au Chili et vendu moins de 10\$

ROMAIN PELLETIER

Collaboration spéciale

MATANE — La Gaspésie a maintenant sa propre cuvée pour mousser son produit touristique: «Le chemin de l'Anse», un vin blanc chilien vendu à moins de 10\$.

Disponible depuis quelques jours dans les succursales de la Gaspésie ainsi que dans celles de Rimouski et Mont-Joli, ce vin sera lancé officiellement vendredi, tout comme le nouveau Guide de la Gaspésie de l'Association touristique régionale, lors du passage de la ministre déléguée au tourisme, Rita Dionne-Marsolais, en Gaspésie, à l'Auberge des Commandants de Gaspé.

La Société des alcools s'attend à ce que les restaurants et hôteliers écoulent cette année 1000 caisses de 12 bouteilles, peut-être davantage. Sur chaque bouteille vendue, précise Michel Martin du comité pour sa mise en marché, la SAQ versera 50¢ à la Fédération québécoise pour le saumon atlantique qui, à son tour, redis-

tribuera l'argent aux rivières au saumon de la Gaspésie. Ce qui pourrait représenter une somme de 6000\$.

L'idée de lancer ce produit unique à la Gaspésie revient à Jean-Marie Aubé, le directeur de la succursale de la SAQ à Sainte-Anne-des-Monts. On doit l'étiquette présentant une carte touristique de la Gaspésie à Kathy Grant, de Matane, alors que le nom a été trouvé par Yvan L'Espérance, de Rimouski. Ces deux employés de la SAQ ont reçu un certificat-cadeau d'une valeur de 100\$ applicable à l'achat de vins maisons. En tout, dix personnes avaient soumis une quinzaine d'illustrations et photos ainsi qu'une vingtaine de noms dans le cadre de ce concours.

Lors de dégustations, les membres de l'ATR de même que les hôteliers et restaurateurs ont préféré le vin chilien à un vin de table et à un vin d'appellation d'origine contrôlée, tous deux français. Dans les établissements, la bouteille de 750 ml devrait se vendre environ 15\$, plus taxes.

Dehors, les chiens pas de médaille!

Pierre Bernier, le mime, le musicien, l'homme aux mille et une roues, est en beau maudit. Il m'a téléphoné lundi dernier, avant d'aller faire éclater sa colère devant l'hôtel de ville. Il est fâché parce qu'on n'en finit plus de vouloir policer les artistes de la rue, les amuseurs, les musiciens.

Il est donc allé faire de la musique sur un site interdit. Mais sa manif est passée presque inaperçue. La police est arrivée pendant qu'il donnait une entrevue télé. Il n'a pas attrapé «sa» contravention.

«La ville veut imposer des horaires fixes et des rotations à des bénévoles qui passent le chapeau. C'est absurde dit-il. Ces gens-là choisissent l'art par goût de la liberté. Il y a des artistes doués qui avaient mis Québec sur leur itinéraire et qui ne reviendront plus dit Pierre. C'est trop compliqué.»

ARTISANS EN ROGNE

Les artisans aussi sont en rogne. Ils seront refoulés cet été en bas du cap, dans une ruelle dont personne ne connaît le nom, la Ruelle-Rieux. La conseillère Linda Cloutier a gentiment, mais vainement, tenté de m'expliquer hier au téléphone, où elle est située. Il n'y aura que 20 places attribuées. Pour les autres, c'est «Dehors, les chiens pas de médaille».

De plus en plus d'artistes tentent leur chance dans la rue à cause de la situation économique, dit Pierre. Il est normal que la ville essaie de mettre un peu d'ordre dans cette smala, qu'elle tente de concilier les intérêts des artistes, des résidents et marchands. Mais le carcan devient trop étouffant.

L'an dernier, ont imposé un système de rotation, attribué 226 permis. Pierre Bernier a été engagé pour faire rouler tout ça. La ville le considérait alors comme un «gestionnaire des arts de la rue». Un journal l'a surnommé le «policeur des arts». Mais son rôle, dit-il, était plutôt celui d'un directeur artistique dans le grand théâtre de la ville et d'un diplomate à roulettes quand les relations se coraient entre les artistes ou avec les marchands et les résidents. Il réglait les conflits avec des gants blancs, en tenant compte des décibels, de la température.

ON RESSERRE LE CARCAN

Cette année, la ville resserre le carcan. On limite le nombre de permis à 186, au double du prix: 110\$ plutôt que 55\$. Premiers arrivés, premiers



Ghislaine Rheault

servis. Il y aura une cinquantaine de sites dans toute la ville. Et 22 seulement dans le Vieux, où horaires et rotations seront obligatoires. Trois fonctionnaires vont gérer l'affaire. À cause des pressions des marchands, on voulait aussi limiter à trois le nombre de sites des musiciens avec amplis, leur interdire le Pe-

tit-Champlain, leur enlever la terrasse le matin de 9 à 11. Mais il semble que ça va s'adoucir.

«La ville traite les artistes comme un problème qu'il faut contrôler dit Bernier, alors que ce sont eux qui font la magie dans la ville». C'est pareil au Festival d'été. Il est outré que les amuseurs n'aient pas été payés par le Festival l'an dernier.

Depuis la colère de Pierre, la conseillère, les musiciens, les amuseurs se sont rencontrés. On tente de trouver un terrain d'entente avant d'émettre une ordonnance pour appliquer le règlement.

François Brière, représentant d'une soixantaine de musiciens espère qu'on y arrivera. «Depuis le Moyen-Âge, les artistes ambulants animent les villes. Ça fait partie de la vie. À 80 décibels, on ne fait pas plus de bruit qu'un autobus

qui passe. Au Festival d'été, on monte à 160.» Il trouve que 22 sites, ce n'est pas assez. «On voudrait en ajouter un paquet. Si la ville limite les permis, elle va couper les ponts à ceux qui arrivent en juillet. Des musiciens ambulants, ça voyage.»

DES PERMIS POUR TOUT

Permis pour chanter, tresser, jongler. À écouter Pierre et François, je me demande s'il ne faudra pas bientôt à Québec un permis pour rêver.

Dimanche il y avait des jeunes qui grattaient la guitare, le cul sur les dalles dures de Place d'Youville. D'autres qui tambourinaient. Va-t-on finir par interdire cela? Faire poinçonner les joueurs de gazou? Taxer les punks qui portent des pics verts ou rouges sur la tête, et qui sont, à eux seuls, un spectacle.

À force de réglementer, d'interdire, de policer, on finira par avoir une belle ville du Patrimoine mondial propre propre, drabe drabe, plate, plate. Un beau monument funéraire. «Chut. Ici on aime les vieilles pierres. Mais on «ayit» les vivants bigarés, ceux qui chantent, dansent, colorent la cité de leurs différences et lui donnent une âme.»

À bien y songer, il faudra peut-être avoir aussi à l'oeil les touristes porteurs de bermudas pas assez esthétiques. Dehors, les chiens pas de médaille!

**«Ces gens-là choisissent
l'art par goût
de la liberté»**

**Faudra-t-il bientôt
à Québec un
permis pour rêver?**

AFFAIRE NANCY B.

Un blâme sévère contre l'avocate

RICHARD HÉNAULT
Le Soleil

■ QUÉBEC — S'il blâme sévèrement M^{re} Anne Lapointe pour sa conduite dans l'affaire Nancy B., le syndic adjoint du Barreau ne dépose aucune plainte contre elle devant un comité de discipline.

Cette décision communiquée récemment à l'avocate ainsi qu'à la famille de la jeune femme décédée s'appuie principalement sur le fait qu'une entente est intervenue entre les parties dans la cause qui les opposait devant le tribunal. De plus, M^{re} Lapointe s'est soumise à toutes les exigences de M^{re} Jean-Paul Michaud, le syndic adjoint.

Cette affaire résultait évidemment du projet de M^{re} Lapointe de publier un livre sur le dossier de Nancy B., cette jeune femme pour laquelle elle avait obtenu, devant la cour supérieure, qu'on abrége ses souffrances pour qu'elle puisse mourir dans la dignité qu'elle souhaitait. Informée du projet, la famille s'était adressée aux tribunaux pour empêcher la publication du livre, et avait déposé une plainte au Barreau.

Après avoir pris connaissance du manuscrit, le syndic adjoint avait estimé que plusieurs passages permettaient d'identifier et de localiser la famille et même de situer leurs lieux de travail. De plus, plusieurs aspects de la vie privée de Nancy B. et de sa famille auraient été mentionnés dans le volu-



M^{re} Anne Lapointe

me. C'est alors que le syndic adjoint demandait à M^{re} Lapointe de faire en sorte que le livre ne soit jamais publié.

Il y a quelques semaines, l'avocate se soumettait à cette requête et tous les manuscrits étaient déchiquetés. Ceci étant fait, le bureau du syndic considérait que, compte tenu du contexte où tous préconisent le respect de Nancy B. et de sa famille, il aurait été inconvenant de soulever de nouveau cette affaire devant un autre tribunal. Ceci, estime le syndic adjoint, n'aurait pas été dans l'intérêt public.

Il n'en demeure pas moins, considère M^{re} Michaud, que M^{re} Lapointe a contrevenu à la loi sur le Barreau et au Code de déontologie «en faisant preuve d'insouciance et d'un manque flagrant de jugement». Il lui reproche plus particulièrement d'avoir mentionné dans son manuscrit des informations et déclarations livrées par sa cliente alors que celles-ci relevaient du secret professionnel.

BASSE-CÔTE-NORD

Fraude de 900 000\$ à l'assurance-chômage

ROBERT SAVARD

Collaboration spéciale

SEPT-ÎLES — Quelque 39 cueilleurs de fruits sauvages, résidant entre Chevery et Blanc-Sablon sur la Basse-Côte-Nord, se voient obligés de rembourser plus de 900 000\$ en trop payé d'assurance-chômage.

Les fraudes revêtent trois aspects spécifiques: certains pêcheurs, pour s'assurer d'être éligibles aux prestations, faisaient cueillir quelqu'un d'autre à leur nom, ou encore, faisaient déclarer de la vente de poisson à la place de fruits sauvages; certains faisaient échelonner leurs heures travaillées sur une plus longue période.

Développement des ressources humaines Canada enquête depuis trois ans sur ces pratiques, avec les résultats que l'on connaît: les 39 personnes prises en défaut devront rembourser 300 000\$ en trop payé, plus 600 000\$ en pénalités. Les deux employeurs impliqués dans cette fraude font face à, soit des pénalités administratives ou des poursuites en vertu du code pénal. Le ministère n'a pas encore statué à ce sujet.

Au moins 66 autres cueilleurs ont aussi fait l'objet d'enquête de la part des fonctionnaires. Aucune pénalité ne leur a été imposée, puisque la preuve a permis de démontrer qu'ils avaient agi de bonne foi en déclarant des semaines de travail qui n'étaient pas admissibles aux prestations d'assurance-chômage, le lien employeur-employé n'ayant pas été défini clairement.

NORDIQUES/EXPOS À LA RADIO

À la cour d'appel de dénouer l'impasse

RICHARD HÉNAULT
Le Soleil

■ QUÉBEC — Bien malin qui pourrait prédire de quelle façon la cour d'appel dénouera l'inextricable situation dans laquelle se trouvent les Nordiques, les Expos et le réseau Radiomédia.

Après avoir entendu les trois parties durant presque toute la journée, hier, les juges Jacques Delisle, Paul-Arthur Gendreau et Jean Moisan ont pris la cause en délibéré. Quoiqu'un second conflit d'horaire entre les deux clubs de sport professionnel surviendra dès demain soir, les magistrats n'ont exprimé aucun engagement quant au moment où ils rendront jugement.

Cette situation, complexe à plusieurs égards, découle du jugement rendu récemment par le juge Ivan St-Julien, de la cour supérieure. Il ordonnait alors à Radiomédia de diffuser tous les matchs des Nordiques et ne se prononçait pas sur la requête visant les mêmes fins présentée par les Expos.

S'estimant lésés, ces derniers demandaient hier à la cour d'appel d'ordonner la même chose à Radiomédia, à leur égard. À sa face même, une telle ordonnance s'avère impossible puisqu'elle placerait Radiomédia en situation d'outrage au tribunal par rapport aux Nordiques. Dans le cas contraire, cependant, les droits des Expos continueraient d'être lésés.

Le procureur des Expos, M^{re} William Brock, a abondamment insisté sur le fait qu'en ne se prononçant pas sur la priorité sur les ondes de Radiomédia, le juge St-Julien a *ipso facto* donné préséance aux Nordiques. Selon l'avocat, les Expos possédaient des droits antérieurs à ceux des Nordiques sur CKAC et l'ancien réseau Télémedia. Aussi, de plaider M^{re} Brock, le juge St-Julien aurait-il dû rendre deux jugements compatibles plutôt qu'un seul.

De son côté, l'avocat de Radiomédia, M^{re} Michel Décarie, a souligné que les stations radiophoniques sur lesquelles les Nordiques pourraient avoir priorité ont été fermées en septembre. Penchant nettement en faveur des Expos, il estimait que le jugement St-Julien risquait de causer un tort irréparable à ceux-ci.

Quant à lui, M^{re} Michel Chabot, l'avocat des Nordiques, a de nouveau soulevé que les Expos ont pris des procédures contre Radiomédia à l'instigation de celui-ci puisque ses copropriétaires possèdent des intérêts dans le club de baseball. «S'il n'y a aucune injonction, vous commettez deux péchés», a lancé l'avocat aux trois juges.

Si c'était le cas, la balle se retrouverait dans le camp de Radiomédia, qui s'est lui-même mis dans le pétrin en voulant assumer les deux contrats de radiodiffusion lors de sa formation en septembre dernier. Aussi, estimait M^{re} Chabot, le tribunal de deuxième instance ne devrait pas intervenir, laissant ainsi la possibilité aux Expos d'initier une action en dommages contre Radiomédia pour bris de contrat.

EN BREF

QUÉBEC

Manif au cégep

Des membres de l'Intersyndical du cégep de Limoilou ont manifesté hier matin pour dénoncer les effets de la réforme du réseau collégial et les contraintes budgétaires dans le réseau de l'Éducation. Le président du syndicat des enseignants, Claude Chamberland, a indiqué que 65 professeurs seront mis à pied et 50 mis en disponibilité au cours de la prochaine année. L'Intersyndical (enseignants, employés de soutien, professionnels et étudiants), voit aussi des effets néfastes à la modification à la date d'abandon de cours apportée par la réforme Robillard. Certes des pertes d'emplois, mais aussi un surpeuplement des classes pour compenser les pertes d'allocations. B.B.

LA GRANDE TENTATION EST À UN PAS DU CAMPANILE.

DES CONDOS MAJESTUEUX!

Nul doute: en matière de condominiums de luxe «tout béton» à Sainte-Foy, la grande tentation s'appelle RENAISSANCE. La construction de la seconde phase est à peine terminée, ceci vous garantissant un choix encore exceptionnel, tant au niveau des prix que des dimensions de votre condominium. Laissez-vous tenter... passez nous voir!



PHASE 1: 963, rue Grand-Jean
PHASE 2: 963, rue Laudance
CONDOS-MODELES:
963, rue Grand-Jean, Sainte-Foy

C. R. GAGNON INC.
ENTREPRENEURS GÉNÉRAUX
VICTORIAVILLE

652-9004

Ici, bien des extras sont standards...



Alliance anniversaire à diamants classique

Ravissante alliance anniversaire à diamants fabriquée par l'atelier d'orfèvrerie Birks. Sept superbes diamants sertis dans une bague en or jaune ou blanc 14 carats.

Offre spéciale
695 \$

BIRKS

PLACE STE-FOY, 653-4035

RÉSULTATS

Canco Tirage du 95/05/01

3	5	10	11	22
24	28	33	36	37
38	45	46	49	50
52	53	55	63	70

Prochain tirage: 95/05/02

TVA, le réseau des tirages de Loto-Québec

Les modalités d'attribution des billets gagnants paraîtront au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

Les travaux de la nouvelle bibliothèque de Lévis lancés

MARC SAINT-PIERRE
Le Soleil

■ LÉVIS — Retardés quelques mois pour une question de gros sous, les travaux de la nouvelle bibliothèque de Lévis vont enfin être lancés d'ici quelques semaines.

Le réaménagement de la chapelle du Collège de Lévis pour y loger la bibliothèque a été confirmé par l'administration Guay par une résolution adoptée à l'unanimité en accordant le contrat, hier soir à l'hôtel de ville de Lévis.

« Les travaux devraient aller de l'avant dans quelques semaines », a précisé le conseiller Clément Samson, responsable du dossier de la bibliothèque, en notant qu'il ne manque que le feu vert technique du ministère des Affaires municipales.

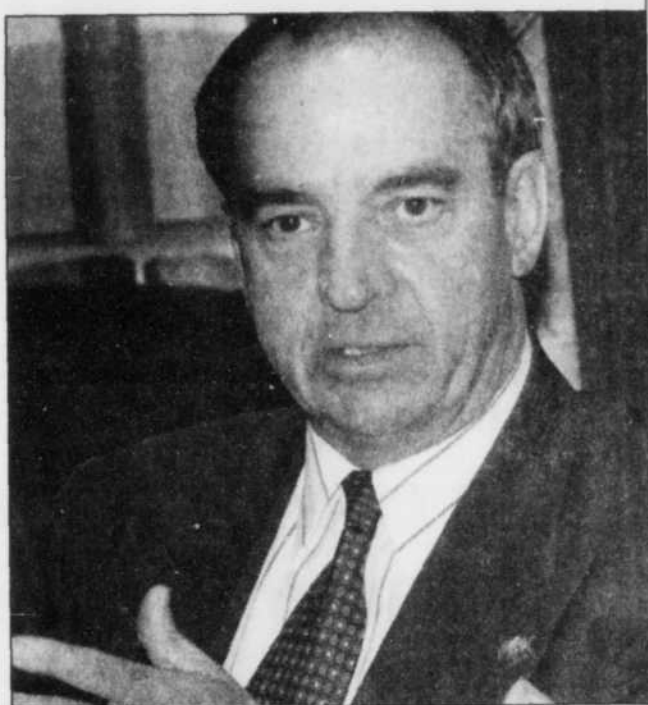
La population a d'ores et déjà donné son aval au projet, personne n'ayant signé le registre au stade du règlement d'emprunt requis, a ajouté le conseiller Samson en substances.

Le conseil municipal de Lévis a dû trouver le moyen de moyenner dans ce projet de bibliothèque. À cause d'un dépassement des coûts du projet initial, il s'est astreint à déchiffrer le projet et il a lancé un second appel d'offres. Mais c'est tout de même un contrat de 3011 000 \$ qu'il vient d'accorder au plus bas soumissionnaire, le constructeur Lévisien Boilard et Boilard.

« C'est un peu moins de 40 000 \$ de ce qu'on avait prévu. C'est la concurrence qui explique la différence », a noté le conseiller municipal Clément Samson, manifestement satisfait de la tournure des événements.

Et de la concurrence, il y en a eu effectivement! Pas moins de sept entrepreneurs ont répondu au second appel d'offres de la ville de Lévis en déposant des soumissions se suivant dans un ordre serré.

À l'occasion du premier appel d'offres, l'an dernier, les autorités municipales avaient eu la mauvaise surprise de constater que la plus basse soumission dépassait de 1,3 million \$ le budget initialement prévu. C'est dans ce contexte qu'elles ont résolu de revoir de fond en comble le projet de reloca-



Le réaménagement de la chapelle du Collège de Lévis pour y loger la bibliothèque a été confirmé par l'administration du maire Guay hier soir.

lisation de la vieille bibliothèque du 17 rue Notre-Dame de façon à le situer sensiblement au même niveau que le budget disponible.

Dans cette révision a été vaporisé le projet du stationnement étagé derrière la Résidence Déziel qui devait servir aux usagers de la bibliothèque, quitte à diriger ceux-ci vers d'autres emplacements approximatifs; on aura aussi résolu de ne pas restaurer les grandes fenêtres de la chapelle pour se contenter de les rénover; de réparer la toiture plutôt que de la remplacer; de s'en tenir au parvis de pierre actuel et d'installer l'appareillage de ventilation ailleurs; de s'en tenir à réparer aussi la maçonnerie; d'oublier une petite salle pour les enfants qu'on avait imaginé entre la chapelle et l'auditorium, quitte à les diriger vers un lieu polyvalent au sous-sol, etc.

Mais l'enlèvement du projet sera demeuré le même. Reste atteint effectivement le double objectif de doter enfin la population lévisienne des services de bibliothèque qu'elle est en droit d'attendre et de réaliser le sauvetage de la chapelle patrimoniale qui autrement risquait la démolition, a dépeint à grands traits le conseiller Samson.

La durée des travaux est estimée à un an ferme, vacances de la construction comprise.

La mairesse Boucher a raison des cyclistes

L'accès à la plage Jacques-Cartier leur est maintenant totalement interdit

CATY BÉRUBÉ
Le Soleil

■ SAINTE-FOY — La mairesse de Sainte-Foy s'est fait des ennemis parmi les cyclistes en faisant adopter un règlement encore plus sévère que l'ancien, interdisant la présence de toute bicyclette sur la Plage Jacques-Cartier, au Conseil de ville hier soir.

Des cyclistes membres du Front de libération des interdits au cyclisme à Sainte-Foy (FLIC) sont venus manifester leur mécontentement face à l'endurcissement du règlement adopté en juin dernier, qui va maintenant jusqu'à interdire de marcher à côté de sa bicyclette sur la Plage Jacques-Cartier.

« J'espère que la circulation sur le chemin des Quatre-Bourgeois ne sera pas interdite parce que des automobilistes y brûlent des feux rouges », a demandé avec ironie le porte-parole et fondateur du FLIC, M. Denis Lefebvre.

Une autre cycliste de Sainte-Foy, Mme Diane Marion, a dénoncé le fait que l'interdiction de circuler à bicyclette sur la Plage Jacques-Cartier met la sécurité des enfants en danger, puisqu'ils doivent passer par la côte de Cap-Rouge, qui est très dangereuse.

La mairesse Boucher a répondu à

tout cela que ce règlement est exactement le même que l'an passé. « Son libellé a été précisé, parce que certains citoyens avaient de la difficulté à le comprendre. Une fois qu'ils étaient loin du gardien, ils enfourchaient leur vélo », a-t-elle dénoncé.

Un tollé a été soulevé lorsque la mairesse de Sainte-Foy a ajouté que les cyclistes causent des problèmes partout, sur le territoire de Sainte-Foy et ailleurs. « C'est bien connu de tous, il y a même des chansons qui portent sur ce sujet », a-t-elle déclaré.

DES MOYENS DE PRESSIONS

Le porte-parole du FLIC a déclaré, après la séance, que son organisme n'entend pas en rester là. Avec d'autres groupes d'adeptes du vélo, il compte continuer les moyens de pressions contre ce règlement, « synonyme d'intolérance abusive ». Il brime les cyclistes qui agissent en bons pères de



Selon la mairesse de Sainte-Foy, Andrée Boucher, les cyclistes « causent des problèmes partout ».

famille, à cause de quelques-uns qui dérogent à la loi », a dénoncé M. Denis Lefebvre.

Une pétition, qui compte déjà 1500 signataires, devrait continuer à circuler. L'organisme compte également contester le règlement auprès du ministre des Affaires municipales, M. Guy Chevrette.

Cap-Rouge continue « d'irriter » Sainte-Foy

Le conseil municipal devra fermer le chemin qui mène au stationnement du côté ouest de la plage

BENOÎT ROUTHIER
Le Soleil

CAP-ROUGE — Un avis de motion a été donné hier au conseil municipal de Cap-Rouge pour faire un parc de la partie est de la plage Jacques-Cartier dans le secteur carougeois mais aussi pour acquérir un terrain, propriété de la ville de Sainte-Foy, dont l'évaluation faite par la CUQ est de... 15 \$!

Le maire Normand Chatigny s'est demandé si la mairesse Andrée Boucher allait lui céder pour cette somme qui est censée représenter la vraie valeur du terrain...

L'avis de motion concerne aussi l'acquisition de deux autres terrains, propriétés privées ceux-là.

En faisant de cette partie de la plage

un parc, la ville de Cap-Rouge se dit en toute logique obligée de fermer le chemin de la plage dans ce secteur. En clair ça signifie que les automobilistes ne pourront utiliser le stationnement que Sainte-Foy a aménagé du côté ouest de sa partie de la plage Jacques-Cartier.

D'ailleurs, cette partie de la route est déjà fermée depuis un moment à cause de son piètre état. En fin de semaine, des automobilistes qui ont laissé leur véhicule au bout du chemin asphalté ont reçu un avertissement de la police de... Sainte-Foy, et maintenant ils recevront des contraventions.

Quant aux cyclistes, M. Chatigny a déjà dit qu'ils pourraient se rendre le plus loin possible... Bien sûr c'était un petit croc-en-jambe à Mme Boucher qui interdit toute bicyclette sur sa par-

tie de la plage.

Un avis de motion a aussi été déposé au conseil en vue de l'adoption d'un règlement d'emprunt visant l'installation des services d'aqueduc et d'égout dans la partie habitée de la plage de Cap-Rouge.

La CUQ doit décider aujourd'hui si elle amende le schéma d'aménagement pour consacrer cette partie de la plage dans sa vocation résidentielle.

M. Chatigny dit que l'opinion juridique de la CUQ sur le sujet permet à Cap-Rouge de conserver les maisons et d'installer les services d'eau et d'égout.

Mme Boucher devrait aujourd'hui insister sur le respect de la ligne de 20 mètres des eaux. Mais M. Chatigny dit que des précédents existent, comme la rue du Petit-Champlain à Québec.

EN BREF

SAINT-GEORGES

Les boues transportées de la Beauce à Rimouski

Selon les dispositions de son certificat d'autorisation, Valor Action a fermé le terrain d'enfouissement à Saint-Simon-les-Mines, en fin de semaine. Cette fermeture amène Sani-Manic, la compagnie de Baie-Comeau qui a décroché le contrat il y a plus d'un an, à transporter les boues de fosses septiques de la MRC de Beauce-Sartigan à Saint-Anaclet, près de Rimouski. Pour sa part, Gestions Cabs de Notre-Dame-des-Pins, qui est autorisé à traiter les boues, devra également disposer du rejet de ses eaux dans un terrain approuvé. Le préfet Denis Busque rencontrera à ce sujet le ministre de l'Environnement et de la Faune, M. Jacques Brassard, tandis que Sani-Manic et Valor Action poursuivent leurs discussions et cherchent solution au problème. L.D.

LA POCATIÈRE

Administrateur diocésain

Le vicaire général et chancelier du diocèse de La Pocatière, le chanoine Roland Picard, a été élu administrateur diocésain de La Pocatière. Il assumera le gouvernement pastoral du diocèse pendant la vacance du siège de l'évêque, suite au départ de Mgr André Gaumond pour l'archidiocèse de Sherbrooke. C.T.

BAS-SAINT-LAURENT

Producteurs de bois

Le Syndicat des producteurs de bois du Bas-Saint-Laurent tiendra son assemblée générale annuelle le 16 mai à 9h30, à la Grande Maison des Clercs de Saint-Viateur, à Sainte-Luce, dans le Bas-St-Laurent. R.P.

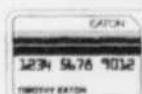
Garde de fourrure

mise en condition et lustrage, service d'un an

59\$

- Inspection gratuite de la fourrure
- Prix applicable aux manteaux avec couverture de garde de 500\$.
- Couverture supplémentaire à prix légèrement plus élevés.
- Renseignez-vous sur nos tarifs d'assurances.
- Service d'un an pour cuir, fourrures rasées et doublures de fourrure 79.00\$

Ste-Foy: (418) 650-4311
Télécopieur: (514) 284-8019



EATON

Argent remis si la marchandise ne satisfait pas

VISION ESI 1995

23010\$

- 2015\$ rabais

20995\$ transport en sus

Rabais Chrysler inclus

- Air climatisé
- Lève-vitres électriques
- Portes à verrouillage électrique
- Moins à commande électrique
- Régulateur de vitesse
- Radiocassette AM/FM et bien d'autres options incluses!



Mode de financement avantageux. Informez-vous!

MAISONNEUVE

Jeep Eagle

Établi au centre-ville depuis 1929 - à côté du Grand Théâtre de Québec

47, boul. René Lévesque Est - 138, rue Maisonneuve, 529-8135

À qui ces chaussures?



À n'importe qui sans contrat publicitaire d'un million. On choisit New Balance pour la qualité et l'ajustement. Pour nos besoins à nous, pas pour imiter une vedette.

MODELES	LONGUEUR	2A	B	D	2E	4E
M 998 COURSE						
CXT 773 TENNIS						
MK 706 MARCHÉ						
MK907 DE VILLE						
W 496 COURSE						
WK 740 MARCHÉ						
WX 750 MULTISPORT						

En magasin Disponible avec plaisir sur commande rapide

Certains modèles d'hommes jusqu'à 16, femmes 13.

new balance AB

Une approche plus intelligente à la fabrication de chaussures.

PROTHÈSES • ORTHÈSES

SAVARD

SERVICES • CONSEILS

2575, boul. Hamel Ouest, Québec (Québec)
G1P 2H9 (418) 681-6381 OU 1-800-463-6436

LE QUÉBEC LE CANADA

Les ministres du G-7 en croisière



La position chancelante des Américains face aux changements climatiques est apparue comme la plus importante préoccupation de la réunion des dirigeants des sept pays les plus industrialisés qui a pris fin lundi. La déclaration finale des ministres visait à soutenir la Maison-Blanche dans sa lutte contre un Congrès hostile à des réformes environnementales. En croisière dimanche, les ministres ont eu droit à une escorte particulière du groupe Greenpeace.

Les Jets? Peut-être... Les Nordiques, trop tard Québec a déjà choisi le Centre des congrès

MICHEL VASTEL
Le Soleil

■ OTTAWA — Le gouvernement fédéral « considère » actuellement une demande de subvention de 10 à 15 millions \$ présentée par le gouvernement du Manitoba et des promoteurs privés pour la construction d'un stade pour les Jets de Winnipeg. S'il s'avère que l'équipe de hockey restera dans la capitale manitobaine, l'aide sera sans doute accordée puisqu'il reste suffisamment de fonds dans le cadre du Programme d'infrastructure.

Par contre, les Nordiques ne peuvent espérer pareil cadeau car il ne reste plus d'argent. Toute l'enveloppe pour les grandes infrastructures est passée dans la construction du Centre des congrès — 81 millions \$ — malgré une demande des propriétaires de l'équipe de hockey de la capitale.

Le porte-parole des Nordiques a en effet révélé au SOLEIL que les propriétaires ont demandé l'an dernier au maire Jean-Paul L'Allier « d'inscrire le projet d'un nouveau stade dans l'enveloppe des infrastructures réservée à la Ville de Québec, mais le maire a refusé. » Le Colisée appartenant à la Ville, son agrandissement se serait automatiquement qualifié pour les deux gouvernements.

Au Bureau fédéral des infrastruc-

tures, on précise cependant que les Nordiques auraient également pu présenter une demande en tant qu'entreprise privée, comme l'a fait d'ailleurs Gaz Métropolitain — 124 millions \$ — ou l'école du Cirque du Soleil — 14,4 millions \$. Une telle demande n'a pas été présentée par les Nordiques après que Jean-Paul L'Allier ait refusé de parrainer un projet de nouveau Colisée.

On sait que le programme d'infrastructures prévoit 6 milliards \$ d'investissements dont un tiers venant du gouvernement fédéral, un autre tiers des provinces et le reste des municipalités ou du secteur privé. Le gouvernement fédéral s'est ainsi engagé à verser 526,7 millions \$ à la province. Un volet du programme, réservé aux investissements porteurs d'emploi — le volet 4 — a permis de financer plusieurs grands équipements sportifs à travers le pays dont un nouveau stade de baseball à Edmonton et l'agrandissement du stade des Flames de Calgary, ou le centre de ski du Mont Tremblant, un projet de 54 millions \$ dans lequel Ottawa et Québec ont mis chacun 9,6 millions \$.

Pour être éligible, un projet devait obligatoirement obtenir l'aval de la municipalité, ce qui a permis à la région métropolitaine de Toronto de se faire construire un centre d'expositions de 173 millions \$. Lorsque le Parti québécois a pris le pouvoir, en septembre dernier, le ministre Guy Chevrette a décidé de réviser les projets déjà approuvés par son prédécesseur libéral, Claude Ryan.

C'est ainsi que des projets de rénovation d'églises du diocèse de Québec,



Le maire L'Allier a préféré le Centre des congrès.

pour un montant de 6 millions \$, ont été scrutés à la loupe. Mais l'entente sur la construction du Centre des congrès, pilotée par l'ancien ministre provincial, Marc-Yvan Côté et le directeur de cabinet du premier ministre fédéral, Jean Pelletier, était déjà signée.

Dans les officines des ministres libéraux à Ottawa, on ne se montre pas très enthousiaste à subventionner des équipes de la Ligue nationale de hockey. Un adjoint de ministre allait même hier jusqu'à suggérer que « le Canada se retrouvera peut-être bientôt avec deux ou trois équipes professionnelles de hockey seulement ».

Au ministère responsable du Programme d'infrastructure, on indique d'ailleurs que les millions de dollars encore disponibles pour le Manitoba ne seront accordés que si la Ligue nationale s'engage à maintenir les Jets à Winnipeg et que cela est appuyé par un « plan d'affaires » solide.

« Des propos hypocrites »

Lucien Bouchard rappelle que 40% des assistés sociaux du Québec sont des exclus du chômage

JOEL BELLAVANCE
Presse canadienne

■ OTTAWA — Le chef du Bloc québécois, Lucien Bouchard, a vivement dénoncé hier les propos du premier ministre Jean Chrétien qui affirmait en fin de semaine que les souverainistes se préoccupaient plus du dossier référendaire que du taux élevé de pauvreté au Québec.

« Ce sont des propos très hypocrites et très démagogiques. Je comprends très bien que la pauvreté dans notre société est un phénomène complexe et que les gouvernements ont de la difficulté à régler ce problème. Ceci dit, la façon avec laquelle le premier ministre a traité cette question à Trois-Rivières est presque déshonorante », a martelé le chef bloquiste.

S'adressant à ses militants en fin de semaine à Trois-Rivières dans le cadre du congrès biennal de l'aile québécoise du Parti libéral du Canada, M. Chrétien a tourné en ridicule les derniers virages du chef péquiste Jacques Parizeau et de son allié Lucien Bouchard.

Il a aussi soutenu que le gouvernement souverainiste à Québec était tellement occupé à peaufiner sa stratégie référendaire qu'il oubliait de s'attaquer « aux vrais problèmes » dans la Belle Province où, selon le Conseil national du bien-être social, 17,6 % des familles vivent sous le seuil de la pauvreté.

Hier, M. Bouchard a dit juger « inacceptable » que le chef du gouvernement libéral tente de « récupérer une clientèle qui est vulnérable au soutien de ses thèses fédéralistes ».

Aux Communes, où le premier ministre Chrétien brillait par son absence,

M. Bouchard a déclaré qu'il « faut avoir du front tout le tour de la tête pour faire la leçon au gouvernement du Québec et l'accuser de négliger les personnes pauvres ».

D'autant plus, a ajouté le chef bloquiste, que ce sont les compressions du gouvernement fédéral dans le programme d'assurance-chômage au cours des deux derniers exercices financiers qui ont poussé des Québécois à se tourner vers l'aide sociale.

« Au Québec, 40 % des nouveaux assistés sociaux sont des chômeurs qui n'ont plus accès à l'assurance-chômage. De qui est-ce la faute? C'est la faute de celui qui a fait des sermons en fin de semaine », a affirmé M. Bouchard.

CHIFFRES CONTESTÉS

En l'absence de M. Chrétien, le ministre du Développement des ressources humaines, Lloyd Axworthy, a répliqué que les chiffres avancés par le chef bloquiste ne correspondaient pas à la réalité.

Il a ajouté que son gouvernement libéral avait créé au Québec au cours de la dernière année « 110 000 emplois permanents, dont 73 000 à Montréal seulement ».

« Le bilan de ce gouvernement en ce qui a trait à la création d'emplois pendant la dernière année est assurément le meilleur de tous les gouvernements occidentaux », a-t-il dit.

« Cela démontre que nous prenons nos responsabilités, que nous faisons ce que nous pouvons pour lutter contre la pauvreté. Nous demandons simplement aux autres gouvernements de prendre aussi leurs responsabilités », a-t-il enchaîné.

Selon des statistiques rendues publiques la semaine dernière, le Québec compte aujourd'hui quelque 808 000 assistés sociaux, soit le nombre le plus élevé que la province ait jamais connu.

Il est minuit moins deux

La Chambre de commerce du Québec métro veut que le gouvernement engage 60 millions \$

DONALD CHARETTE
Le Soleil

■ QUÉBEC — La Chambre de commerce et d'industrie du Québec métropolitain presse le gouvernement du Québec de débiter 60 millions \$ pour garder les Nordiques à Québec avec la construction d'un nouveau Colisée.

Le président de la Chambre, Raymond Lavoie, est inquiet de la tournure des événements dans ce dossier et la nomination d'un négociateur, André Jolli-Coeur, lui fait craindre le pire.

« S'il fallait que les Nordiques partent de Québec et, qu'en plus, Québec n'obtienne pas les Jeux de 2002, ce serait désastreux. Avec les coupures dans le secteur public le chômage, je le crains, va atteindre au minimum 16 % dans la région. Nous avons besoin de ces projets sinon c'est notre économie qui s'en va chez le diable et on va devenir une région de passage, un gros Trois-Rivières ».

M. Lavoie comprend que les citoyens soient réfractaires à tout investissement public dans les Nordiques mais, dit-il, il faut créer de la richesse pour main-

tenir écoles et hôpitaux.

Quant aux 60 millions \$ qui proviendraient du Québec, la Chambre propose une contribution de 15 millions \$ par année pendant quatre ans et relance son idée d'une loterie spéciale.

Selon M. Lavoie, cette aide ne coûterait rien en fait à l'État car c'est environ ce rapportent les Nordiques chaque année en impôts. « Il s'agit de protéger les acquis que procure la présence des Nordiques à Québec en terme de revenus fiscaux, soit une quinzaine de millions si on additionne l'impôt sur le revenu et la taxe d'amuse-

40 millions \$ pour la réfection du Colisée actuel.

La Chambre de commerce propose de vendre les quelque 3000 sièges luxueux comme on vendait les anciens bancs d'église en accordant une déduction fiscale. Quant à la centaine de loges corporatives prévues qui sèment le doute M. Lavoie dit qu'on pourrait exiger de Marcel Aubut qu'il en vende 75 avant de commencer la construction.

« M. Aubut pourrait vendre des frigidaires aux Esquimaux. Les annonces sur les bandes coûtaient 20 000 \$ et sont revenues à 200 000 \$ », mentionne-t-il.

Quant aux Nordiques, ils devraient mettre 10 millions \$ dans la cagnotte et assurer leur présence à Québec pour 10 ans.

Rappelons que la Chambre suggérait en septembre dernier un Colisée avec une vocation multifonctionnelle tenant lieu de centre de foires.

Le Colisée serait démolit et cette construction serait érigée un peu plus à l'est sur le terrain de l'hippodrome.

« Le gouvernement n'a pas le choix il faut qu'il embarque. Sinon quelqu'un va porter l'odieux. Le maire Jean-Paul L'Allier ne peut rien faire sur le plan financier. Mais il est minuit moins deux » conclut-il.

**La Chambre suggère
de n'investir que lorsque
Marcel Aubut aura vendu
75 loges corporatives sur
les 100 prévues**

ment. En dirigeant cet argent vers Québec le gouvernement ne fait que balancer ses comptes puisque l'opération ne lui coûte rien ».

M. Lavoie croit que le reste de l'argent pourrait provenir de différentes sources y compris de 2002 puisque le projet contient une provision de 30 à

RACHEL SINARD

Monture
Mondi # 2325
Lentilles progressives
Presio de Nikon

Serveuse, Hotel Ramada, Centre-Ville

porte toujours des lunettes de Jacques Langlois

Rabais de **50%** sur toutes nos montures à l'achat d'une lunette complète. Jacques Langlois vous offre le plus beau choix de montures signées par les grands couturiers. Profitez de plus, et ce gratuitement, du système de vérification haute précision LANGTECH, exclusif à Jacques Langlois opticien. (Dépliant explicatif disponible en magasin)

JACQUES Langlois
OPTICIEN

LIMOULOU 455, 3^e Avenue 523-6690
MAIL CENTRE-VILLE 460, St-Joseph est 529-9351
SAINT-FOY 1113, rte de l'Église 659-3616

Examen de la vue par optométriste

Parizeau et Klein se rencontreront à Québec

Les relations interprovinciales reprennent vie

DONALD CHARETTE

Le Soleil

■ QUÉBEC — Jacques Parizeau et Ralph Klein, premier ministre de l'Alberta, auront un tête-à-tête mardi prochain à Québec.

C'est la première visite d'un premier ministre des provinces anglaises dans la capitale depuis l'élection du Parti québécois en septembre dernier.

C'est M. Klein, dit-on, qui a pris l'initiative de solliciter cet entretien. En tournée au Québec en janvier dernier, le premier ministre qui s'est rendu célèbre en redressant les finances publiques de sa province avait voulu rencontrer M. Parizeau qui était en voyage en France.

Peu après son élection, le premier ministre québécois s'était rendu à Toronto où le premier ministre Bob Rae lui a réservé un accueil glacial.

Depuis ce temps c'est le calme plat dans les affaires interprovinciales canadiennes. Mais cela devrait changer sous peu puisque M. Parizeau aura également l'occasion de côtoyer ses collègues des provinces atlantiques lors de

la traditionnelle rencontre des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est le 9 juin à Portsmouth au New Hampshire. Clyde Wells de Terre-Neuve coprésidera cette conférence qui devrait réunir également Frank McKenna du Nouveau-Brunswick, deux des dirigeants politiques qui ont torpillé l'entente du lac Meech.

KLEIN

Dans l'entourage du premier ministre Parizeau on souligne qu'il s'agit d'une simple rencontre de courtoisie dans le cas de M. Klein. Une source indiquait cependant que l'occasion sera belle de « passer quelques messages ».

« Si jamais Québec fait une offre, il la fera au Canada pays souverain et on ne s'attend pas et on ne souhaite pas une réponse des provinces. Ceci dit, M. Pa-

riseau pourrait, en privé, parler de ce qu'il a en tête » de mentionner un de ses conseillers.

En 1991, alors chef de l'opposition, M. Parizeau avait effectué une tournée dans l'Ouest et le premier ministre albertain d'alors, Don Getty, avait refusé de le rencontrer, ce qui avait amené M. Parizeau à mettre en doute l'intelligence de cet ancien joueur de football.

L'Alberta a toujours maintenu des relations assez chaleureuses avec le Québec.

La semaine dernière le premier ministre Klein a repoussé toute idée d'union économique avec un Québec indépendant en affirmant que, selon lui, toutes les provinces sont égales au Canada.

Par ailleurs, en ce qui concerne la rencontre du 9 juin à Portsmouth, les organisateurs ont lancé des invitations aux candidats à la présidence et le leader républicain au Congrès, Newt Gingrich, aurait déjà accepté d'être conférencier.

La présence de cette vedette de la politique américaine donnerait beaucoup de lustre à cette rencontre.

Gilles Bernier à la tête du comité du NON en Beauce

LUCE DALLAIRE
Collaboration spéciale

■ SAINT-GEORGES — Le député indépendant de Beauce, Gilles Bernier, se rangera du côté du NON lors du référendum sur l'Avenir du Québec.

J'ai dit oui au « beau risque » de Brian Mulroney avec Meech et Charlottetown, mais aujourd'hui c'est non au « beau rêve » de Jacques Parizeau et Lucien Bouchard, a lancé Gilles Bernier, invité à commenter l'acceptation de l'offre faite par Michel Bélanger de coprésider le camp du NON, en Beauce.



Gilles Bernier

Fédéraliste convaincu, le député Bernier, qui a participé à la Commission régionale de Chaudière-Appalaches sur l'Avenir du Québec et contresigné le rapport, se défend bien d'avoir endossé la cause de la souveraineté.

« Les fédéralistes tout comme les souverainistes ont pu faire connaître leurs opinions. Contrairement aux députés libéraux provinciaux, j'en étais. Je suis indépendant, pas indépendantiste », avoue-t-il, tout en faisant référence à la

vice-présidence du OUI qu'il a assumée dans Beauce-Sud, en 1980.

« À l'époque, je réagissais à l'arrogance et à l'insolence de Pierre-Elliott Trudeau face au Québec; je ne militais pas pour la séparation de la province », ajoute le député qui se définit comme un ardent Québécois qui croit au Canada.

Député depuis plus de dix ans, M. Bernier estime que les Beaucerons ne souhaitent pas se séparer et qu'en bout de ligne, c'est le facteur économique qui obligera les gouvernements à effectuer des correctifs pour contrer les coûts excessifs des dédoublements et des chevauchements qu'il a maintes fois décriés.

Élu sous la bannière conservatrice en septembre 1984, Gilles Bernier a obtenu 68 % des votes en 1988 avec une majorité de 22 571. Après avoir été exclu du PC par Kim Campbell, en août 1993, en raison de ses démêlés avec la justice, il a mérité un 3e mandat comme indépendant. De plus, la cause portée devant le tribunal ontarien a été réglée et Bernier dispulcé.

**C'EST
MAINTENANT
QUE ÇA
SE PASSE.
Jeep en solde!**

**ET ÇA
POURRAIT NE
PLUS JAMAIS
SE REPRODUIRE.**

Jeep YJ « S » 1995

- Ensemble 23P**
- ◆ Moteur 4 cylindres de 2,5 litres
 - ◆ Boîte manuelle à 5 rapports
 - ◆ Direction assistée



- ◆ Pneus Rangler P215 75R15
- ◆ Roues stylisées
- ◆ Radio-cassette AM/FM stéréo
- ◆ Banquette arrière
- ◆ Tapis complet
- ◆ Et plus encore!

15 730\$*
ou **290\$****
par mois
(transport inclus)
Terme de 30 mois. Versement initial de 2 000 \$.

Jeep Cherokee Sport 1995

- Ensemble 26E**
- ◆ Moteur 6 cylindres de 4 litres
 - ◆ Boîte automatique à 4 rapports

Prix de détail suggéré
26 625\$

Rabais au consommateur
-1 860\$

Offre spéciale
24 765\$*
(d'une durée limitée)

- ◆ Volant inclinable gainé de cuir
- ◆ Climatiseur
- ◆ Console au plancher
- ◆ Radio-cassette AM/FM stéréo
- ◆ Et plus encore!



399\$**
par mois
(transport inclus)
Terme de 30 mois. Versement initial de 3 741 \$.

Jeep Grand Cherokee Laredo 1995

- Ensemble 26K**
- ◆ Coussin de sécurité côté conducteur
 - ◆ 4 roues motrices Selec-Trac ou Quadra-Trac au choix
 - ◆ Pneus P225 75R15 tout terrain

Prix de détail suggéré
32 995\$

Rabais au consommateur
-2 000\$

Offre spéciale
30 995\$*
(d'une durée limitée)

- ◆ Freins à disque ABS aux 4 roues
- ◆ Lève-glace et verrouillage électriques avec télécommande
- ◆ Climatiseur et glaces teintées foncées
- ◆ Volant inclinable et régulateur de vitesse
- ◆ Et plus encore!



497\$**
par mois
(transport inclus)
Terme de 30 mois. Versement initial de 5 000 \$.



LE CONCESSIONNAIRE JEEP ET EAGLE DE VOTRE RÉGION.
QUELQU'UN DE FIABLE.

*Remise du fabricant incluse. Transport (YJ « S » : 600 \$, Cherokee Sport et Grand Cherokee Laredo : 670 \$), immatriculation, taxes et assurances en sus.
**Tarif mensuel établi d'après la description du véhicule ci-haut. Terme de 30 mois, avec versement initial ou échange équivalent. Immatriculation, assurances et taxes en sus. Sous réserve de l'approbation de Chrysler Crédit Canada Ltée. Un dépôt de sécurité équivalent à un versement sera exigé. Location pour usage personnel. Rachat non requis. Le locataire est responsable de l'excédent de kilométrage après 62 500 km, au taux de 6 ¢ le km. Offres d'une durée limitée. Détails chez le concessionnaire.



Nouveau code d'éthique

Un comité mixte de sénateurs et de députés chargé d'une mission délicate

■ OTTAWA (PC) — Un comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes sera mis sur pied, à la demande du gouvernement libéral, pour élaborer un code d'éthique pour les parlementaires.

Ce code devrait aider députés et sénateurs « à concilier leurs responsabilités officielles et leurs intérêts personnels, y compris leurs relations avec les lobbyistes », a indiqué hier le leader du gouvernement en Chambre, le ministre Herb Gray. Ce projet, qui était dans l'air depuis quelque temps, se réalise au moment même où le gouvernement doit défendre ses décisions dans le dossier de la radiodiffusion directe par satellite et dans celui de l'achat du géant du cinéma MCA par Seagram.

Les libéraux maintiennent qu'ils n'ont rien à se reprocher. D'ailleurs, le débat sur la motion formant le comité survient 24 heures seulement après que le premier ministre Jean Chrétien eut soutenu avoir « restauré l'intégrité et l'honnêteté dans la vie publique ». Avec ce comité, a dit M. Gray, le gouvernement démontre sa volonté « de respecter son engagement de renforcer la confiance du public en ses institutions gouvernementales ». Les partis d'opposition n'ont pas caché leur scepticisme. « La motion gouvernementale n'est finalement que de la poudre aux yeux de la population », a déclaré le député blo-

quistes de La Prairie, Richard Bélisle, après s'être opposé au fait que sénateurs et députés siègent au sein du même comité.

La tâche ne sera pas facile. Depuis 1973, cinq projets de loi portant sur l'éthique des parlementaires sont morts au feuillement. Plusieurs rapports sont aussi restés lettre morte, dont un rédigé en 1984 par l'actuel conseiller spécial du premier ministre, M. Mitchell Sharp. Les derniers projets ont échoué à cause, entre autres, des exigences accrues qu'ils imposaient aux conjoints et enfants des députés.

Selon M. Gray, cela montre qu'il n'est pas facile de trouver un juste équilibre entre, d'une part, la nécessité d'encadrer la conduite des élus et d'exiger d'eux qu'ils dévoilent leurs intérêts et, d'autre part, le droit de leur famille et de leurs proches au respect de leur vie privée et à la poursuite de leurs activités professionnelles. M. Gray a souligné que les membres du comité devaient surmonter cette difficulté pour élaborer un code réaliste et applicable.

Le comité comprendra sept sénateurs et 14 députés. Il tiendra des consultations, entendra des témoins, examinera les régimes en place en d'autres pays ayant un système parlementaire comparable à celui du Canada. Son rapport est attendu au plus tard le 31 octobre.

**Rapport
attendu en
octobre**

Ministre fédéral accusé de détournement de fonds

■ OTTAWA (PC) — Le ministre des Services gouvernementaux, David Dingwall, a consacré près de 26 millions \$ à l'aménagement d'une promenade pour touristes au Cap Breton, en Nouvelle-Écosse, alors que les fonds en question étaient destinés à la remise en état d'une section dangereuse de l'autoroute 104, a révélé hier un député réformiste.

« Des membres des deux côtés de cette Chambre affirment qu'il y a eu détournement de fonds », a soutenu le réformiste Randy White aux Communes. Il s'agit d'un cas classique de conflit d'intérêts. M. Dingwall a qualifié les allégations de « bêtises ».

La section de l'autoroute 104 de la Nouvelle-Écosse qui passe par la vallée de Wentworth entre Thomson Station et Masstown est considérée très dangereuse, plus de 40 tragédies routières s'y étant produites ces dernières années. Les habitants de la région ont surnommé cet endroit la Vallée de la mort.

Les fonds fournis par le Programme d'amélioration des autoroutes importantes ont été détournés pour servir à la remise en état de la promenade Fleur-de-Lis dans la circonscription de M. Dingwall sans l'accord des gouvernements fédéral et provincial, a souligné M. White.

La promenade se trouve aussi dans la circonscription provinciale du ministre des Autoroutes néo-écossais, Richie Mann, qui a annoncé des projets d'installation de postes de péage pour financer l'amélioration de l'autoroute qui traverse la vallée de Wentworth.

M. White a accusé MM. Dingwall et Mann d'avoir été « complices » en ce qui a trait à la décision de détourner les fonds en faveur de leurs circonscriptions et que le conseiller en éthique du cabinet fédéral devrait se pencher sur cette affaire. « Le projet n'aurait jamais dû être entrepris avec des fonds fédéraux », a lancé M. White.

Ce ne sont que des « bêtises », a répliqué M. Dingwall. « Ces allégations sont dénuées de tout fondement. »

À l'extérieur des Communes, M. White a précisé que détourner ne signifie pas nécessairement voler. « On peut le mettre dans sa poche ou on peut le mettre dans la poche de quelqu'un d'autre ou on peut le consacrer à quelque chose d'autre (que ce à quoi cet argent devait être consacré). Il s'agit d'un détournement. »



Le ministre David Dingwall

On vous offre nos Eagle à des prix exceptionnels.

VISION ESI 1995

- Ensemble 22C
- ◆ Deux coussins de sécurité, de série
- ◆ Boîte automatique
- ◆ Moteur V6 de 3,3 litres
- ◆ Suspension de type tourisme aux quatre roues
- ◆ Freins à disque aux quatre roues
- ◆ Climatiseur avec réglage automatique de la température
- ◆ Régulateur de vitesse
- ◆ Volant inclinable
- ◆ Glaces teintées
- ◆ Lève-glace et verrouillage électriques
- ◆ Et plus encore!



Prix de détail suggéré
23 010\$
Rabais au consommateur
-2 015\$
Offre spéciale
20 995\$
(d'une durée limitée)

TALON ESI 1995

- Ensemble 21A
- ◆ Deux coussins de sécurité, de série
- ◆ Moteur de 2 litres, 16 soupapes, à double arbre à cames en tête
- ◆ 140 ch @ 6 000 tr/min, 130 lb-pi de couple @ 4 800 tr/min
- ◆ Boîte manuelle à 5 rapports, surmultipliée
- ◆ Suspension indépendante à bras tirés aux quatre roues
- ◆ Freins à disque aux quatre roues
- ◆ Et plus encore!



Seulement
19 860\$

SUMMIT 1995

- Ensemble 21A
- ◆ Deux coussins de sécurité, de série
- ◆ Moteur 4 cylindres de 1,5 litres à 12 soupapes
- ◆ Boîte manuelle à 5 rapports
- ◆ Suspension indépendante aux quatre roues
- ◆ Et plus encore!



Prix de détail suggéré
12 350\$
Rabais au consommateur
-1 655\$
Offre spéciale
10 695\$
(d'une durée limitée)

Saisissez l'occasion avant qu'elle ne s'envole!

Association publicitaire des concessionnaires Jeep et Eagle Inc.

LE CONCESSIONNAIRE JEEP ET EAGLE DE VOTRE RÉGION.



*Remise du fabricant incluse. Transport (Vision: 760\$, Talon: 695\$, Summit: 495\$), immatriculation, taxes et assurances en sus. Offre d'une durée limitée. Détails chez le concessionnaire.



L'accès aux services de santé ne doit pas être réduit

400 médecins-enseignants du Canada réunis à Québec discutent des virages du système

MARIE CAQUETTE
Le Soleil

QUÉBEC — Le système de santé canadien est le morceau le plus populaire du filet de sécurité sociale: 90 % des gens en sont satisfaits. Malgré les chambardements, on ne pourra donc pas réduire l'accès aux services, déclarait hier M. Harvey Barkun, ancien directeur général de l'hôpital Notre-Dame à Montréal et maintenant à l'emploi de l'association des facultés de médecine du Canada.

C'est la réponse du Dr Barkun quand on l'interroge sur le risque que court le système de santé au fil des virages et reconfigurations. Le médecin est l'un des organisateurs du congrès qui réunit à Québec, 400 membres de trois associations, celle des facultés de médecine, des hôpitaux d'enseignement et de l'éducation médicale.

Cependant, dit-il, l'Alberta tolère un réseau privé parallèle qui offre un service plus rapide comme en Angleterre où cela a allongé les files d'attente des hôpitaux publics. Cela fait plusieurs années, précise-t-il que des hôpitaux montréalais pratiquent le virage ambulatoire qui renvoie les opérés à la maison le jour même de l'intervention.

Chacun a son histoire d'horreur à ce sujet, dit-il, mais on en est au point où les partenaires doivent apprendre à collaborer et à échanger. « Les jeunes médecins sont plus à l'aise là-dedans: ils contactent les services sociaux, par exemple, pour savoir si quelqu'un pourra soigner leur patient à la maison ou s'il faudra faire appel à d'au-

tres ressources. »

Le Québec est toujours à l'avant-garde dans le domaine des services de santé et des services sociaux, dit-il encore, que ce soit avec les centres locaux de services communautaires (CLSC), l'examen unique pour les finissants en médecine et, même, le projet du ministre Rochon d'un fonds de retraite pour les médecins âgés. L'absence de tollé à cette proposition est une indication que les médecins ont changé, constate-t-il. Sa génération n'aurait pas accepté ce que les jeunes médecins trouvent normal parce qu'ils ont grandi dans un modèle différent. Ils n'ont connu que l'assurance-santé et ils acceptent, eux, de travailler à salaire dans les CLSC.

Contrairement à d'autres provinces, la concertation est en vigueur depuis plusieurs années entre le gouvernement et le milieu médical au Québec.

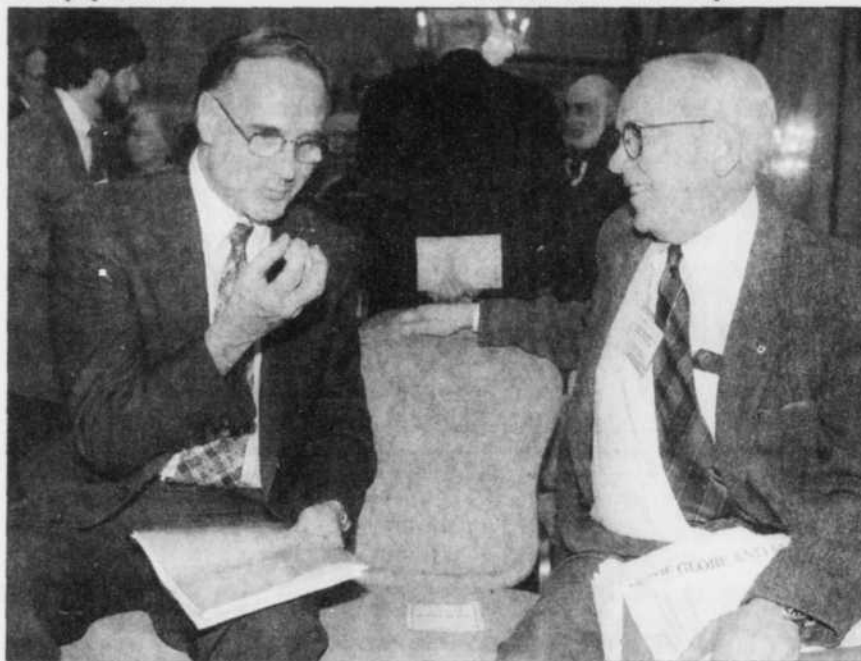
C'est ce qui fait que les médecins ne sont pas exclus comme ils l'ont été en Alberta. La fusion des établissements de santé, à Calgary et à Edmonton, s'est faite sans qu'aucun médecin ne soit invité à leur conseil d'administration unifié. Leurs protestations leur ont valu un siège d'observateur, raconte le Dr Barkun.

Par ailleurs, le ministre de la Santé du Québec, M. Jean Rochon, qui était conférencier invité à ce congrès hier matin, rappelait que les centres universitaires et le gouvernement doivent travailler de concert et suivre la direction indiquée par la volonté politique. Il faut rebâtir, disait-il, en tenant compte des besoins de la population, des exigences de formation et de la re-

cherche, des conditions économiques et de l'utilisation rationnelle et efficace des ressources.

Jusqu'aux années 1980, tous les hôpitaux faisaient de l'enseignement et de la recherche, rappelait-il.

Mais la crise des finances publiques et les resserrements budgétaires, conjugués à une augmentation des exigences en matière de recherche, ont modifié les enjeux. Aujourd'hui, les établissements doivent fonctionner en réseau plutôt que de s'appuyer par la compétition. La convergence n'exclut pas la liberté des chercheurs, selon le ministre, mais la recherche devra s'adapter aux besoins de la population.



Le ministre de la Santé, M. Jean Rochon (à gauche), déclarait hier devant des congressistes du milieu de l'enseignement médical, réunis à Québec, que les chercheurs doivent joindre le mouvement dicté par les dirigeants politiques plutôt que de critiquer les directives gouvernementales, comme c'était autrefois la norme.

Les omnipraticiens dénoncent la légèreté des propos de Rochon

LIA LÉVESQUE
Presse canadienne

MONTREAL — Les omnipraticiens craignent de faire les frais des compressions budgétaires de 546 millions \$ à la Santé et proposent leurs propres voies de restriction au ministère.

Après les médecins spécialistes vendredi dernier, c'était au tour des omnipraticiens hier de dénoncer la « légèreté » des propos du ministre de la Santé et des Services sociaux Jean Rochon concernant les compressions budgétaires à la Santé et le virage ambulatoire.

« Faire 546 millions \$ de coupures budgétaires sans impact est une illusion », s'exclame le président de la Fédération des médecins omnipraticiens, le Dr Clément Richer, au cours d'une rencontre avec la presse hier.

Les omnipraticiens, comme les spécialistes, invitent le ministère à négocier avec eux les mesures à prendre pour y parvenir, plutôt que de lancer toutes sortes d'hypothèses.

De cette compression de 546 millions \$, 340 millions \$ frapperont les hôpitaux et 133 millions \$ la Régie de l'assurance-maladie, c'est-à-dire entre autres la rémunération des médecins.

Comme l'enveloppe budgétaire est fermée, la fédération des omnipraticiens en conclut que ce sont les médecins en exercice qui devront rémunérer eux-mêmes les jeunes médecins qui arrivent dans la profession. « Ce principe est bien sûr inacceptable pour la profession médicale », clamait le Dr Richer.

AUTRES SOLUTIONS

Rejetant cette proposition ministérielle, ainsi que d'autres compressions qui affecteraient la qualité des soins, la FMOQ propose ses propres solutions.

Entre autres, le Dr Richer conseille au ministère d'examiner les cliniques d'obésité, où une somme de « plus ou moins 10 millions \$ » pourrait être épargnée, selon lui.

Il se demande à voix haute si c'est à la société d'assumer les frais des traitements de ces patients « qui veulent maigrir de 10 ou 15 livres pour être un peu plus « slim » ».

La FMOQ propose aussi de constituer un comité d'experts chargé de scruter les soins qui sont « médicalement requis », ce qu'on appelle dans le langage médical le « panier de services ».

Le Dr Richer cite comme exemple les examens médicaux pour les cadets policiers, qui devraient être défrayés par une autre source, selon lui.

La fédération ne rejette pas l'idée de constituer un régime de retraite pour les médecins, tel que l'a évoqué la semaine dernière le ministre Rochon. « On est prêt à regarder ça. On est tout à fait ouvert. »

L'APCHQ en cour contre la Commission de la construction

3000 contrats ont été rejetés pendant la transition entre les lois 142 et 46

BRIGITTE BRETON
Le Soleil

■ QUÉBEC — L'Association provinciale des constructeurs d'habitations du Québec (APCHQ) ne prise pas que la Commission de la construction du Québec rejette 3000 des 5600 contrats conclus avant le dépôt de la loi 46. Elle adresse donc une requête en jugement déclaratoire à la cour supérieure pour trancher le litige.

En adoptant le projet de loi 46 pour remplacer la loi 142, la ministre Louise Harel a permis que les contrats conclus avant le 9 décembre 1994 dans le secteur résidentiel puissent être réalisés sans que les conditions du décret de la construction s'appliquent.

La Commission de la construction du Québec devait avoir reçu une copie de ces contrats au plus tard le 10 mars et les travaux pouvaient se réaliser hors décret jusqu'au 30 juin 1995. Cette mesure servait de transition à la loi 142 adoptée en 1993 par le gouvernement libéral et qui permettait aux entrepreneurs de fixer à leur guise les salaires des travailleurs oeuvrant

dans la construction résidentielle de huit logements et moins.

Dans un communiqué émis hier, l'APCHQ accuse la Commission de la construction du Québec d'avoir interprété de façon trop restrictive la mesure transitoire. « Cela oblige les entreprises à payer leur main-d'œuvre en fonction des conditions du décret de la construction alors qu'ils avaient pris des engagements en fonction des conditions de travail conclues avec leurs employés. »

L'APCHQ estime que 2000 des 3000 contrats refusés l'ont été sous prétexte que l'adresse ou le numéro de lot ou de cadastre où sera construit le bâtiment n'apparaît pas au contrat.

D'autres contrats ont été rejetés parce que la valeur des travaux n'est pas indiquée. « La CCQ exige qu'une valeur précise soit inscrite au contrat. L'APCHQ estime qu'une référence à une entente habituelle ou passée inscrite au contrat est appropriée », soutient l'association.

De son côté, une porte-parole de la Commission de la construction du Québec, Mme Jocelyne Roy, a indiqué hier au SOLEIL que la Commission défendra sa position devant la cour supérieure, à Montréal, le 15 mai. « La cour décidera ce que doit contenir ou non un contrat. » Mme Roy souligne que des comparaisons ne peuvent se faire puisque c'est la première fois qu'une telle mesure assurant la transition entre deux lois existe dans l'industrie de la construction.

Quant à l'APCHQ, elle croit que les entrepreneurs n'ont pas besoin d'entraves supplémentaires dans le contexte actuel où l'industrie fonctionne au ralenti et que le travail au noir et les entrepreneurs fantômes prolifèrent.

La réorganisation du travail demande temps et imagination

QUÉBEC — « Pour réorganiser le travail, il ne faut pas suivre les patterns et il ne faut pas être pressé », a indiqué hier M. Daniel Bélanger, directeur de Papiers Perkins, à Laval. Il rejoint ainsi les propos d'un directeur du Centre hospitalier Robert-Giffard qui « ne croit pas à un échéancier de calendrier ».

L'usine de Laval des Papiers Perkins et l'hôpital Robert-Giffard font partie des expériences de réorganisation du travail présentées hier à près de 600 participants au 50e congrès des relations industrielles de l'université Laval. Le thème du congrès est cette année « La réorganisation du travail. Efficacité et implication ».

Le directeur de l'usine Perkins admet que la démarche de réorganisation n'est pas « évidente ». « Il faut créer le climat de confiance et établir une communication ». À l'usine de Laval, les employés sont rencontrés une fois par mois. La direction leur fait part de la situation financière de l'usine, sa performance, ses projets et fournit des comparaisons sur la santé et la sécurité dans des usines similai-

res. Depuis 1988, la production a augmenté de 23 % et les accidents de travail ont baissé de 50 %. Les mises à pied saisonnières ont été remplacées par de la formation, a relaté un dirigeant syndical. Selon le président André Lauzon, les employés et la direction y trouvent leur compte. « Le patron a plus de clients et nous pouvons sécuriser les jobs », de dire M. Lauzon.

Au centre hospitalier Robert-Giffard, le directeur des services techniques, M. Jean Marcoux, a pour sa part constaté que l'absence de respect entre les cadres et les salariés rendait les services peu performants. « Les cadres c'étaient la tête et les employés les bras ». Puisque l'employé est intelligent et porteur de solutions, la direction a décidé d'utiliser plus que les bras des salariés. Par exemple, en révisant la façon de faire le travail et en rendant les tâches plus polyvalentes, le nettoyage d'une unité prend maintenant deux ou trois jours au lieu d'une semaine et demie.

Selon l'ex-président du syndicat des cols bleus de Gaz Métropolitain, une autre entreprise citée pour sa réorganisation, le travailleur est satisfait lorsqu'il a fait huit heures de travail. « Le temps perdu à cause d'une mauvaise planification et organisation agace les travailleurs », affirme M. Fernand Valiquette. Il se rappelle le temps où des employés « entraient en temps supplémentaire » le samedi pour changer des compteurs mais qu'ils n'en posaient aucun parce que les clients n'avaient pas été avisés. M. Valiquette ne croit pas qu'une réorganisation du travail signifie que les gens travaillent plus fort. « Ils travailleront mieux et leur job est plus intéressant ».

Président du syndicat des cols bleus de 1975 à 1995, M. Valiquette a connu de longues grèves chez Gaz Métropolitain. « La réorganisation du travail, c'est le syndicat qui a commencé à en parler en 1969. Les employés voulaient avoir leur mot à dire. La direction a décidé d'embarquer seulement en 1982 parce qu'avant elle se fignait sur son droit de gérance », rapporte M. Valiquette qui fait toujours partie de la direction du syndicat CSN.

Hydro-Québec est une autre entreprise qui a décidé de donner plus de pouvoir et d'influence aux employés. C'est ainsi que des employés ont pu suggérer à la société d'État de réparer des disjoncteurs au coût de 16 millions \$ plutôt que de déboursier 52 millions \$ pour en acheter d'autres. B.B.

AVENTURE

ELECTRONIQUE

LA PLUS GRANDE CHAÎNE EN ÉLECTRONIQUE DU QUÉBEC

ENSEMBLES MULTIMÉDIA, MÉMOIRE, DISQUES RIGIDES, DISQUETTES pour IBM et MAC, LOGICIELS et JEUX, IMPRIMANTES, FAX-MODEMS, DIGITALISERS, et ACCESSOIRES

AST

LOGICIELS INCLUS MS DOS Windows, Word, Quattro, Lotus, Quattro, AST Works, Escarta, Defini, Writer

CD-ROM 4X

NOUVEAU

486DX2 66MHz MULTIMÉDIA

- Processeur 486DX2 66MHz Intel™
- Disque rigide de 540 Mo
- Lecteur 3.5" 1.44Mo
- Mémoire vive de 8Mo extensible à 36Mo
- Haut parleurs stéréo et microphones intégrés
- Lecteur CD-ROM 4X
- Scan 16-bit
- Carte graphique local bus SVGA 15-bit
- Fax/modem 14.4Kbps
- Résolution maximum de 1280 x 1024 x 256
- Mémoire vidéo de 1Mo
- Clavier et souris
- Moniteur 14" SVGA 28V

249900

Packard Bell

PLUS DE 27 LOGICIELS INCLUS

CD-ROM 4X

NOUVEAU

Intel Pentium 75 MULTIMÉDIA

- Processeur Intel Pentium™ 75MHz
- Disque rigide de 1.2G
- 8Mo extensible à 72Mo
- Lecteur 3.5" 40
- Fax/Modem 14.4Kbps
- Carte de son 16 bits stéréo et haut-parleurs
- Logiciel SVGA 1024 x 768
- Mémoire vidéo de 1Mo extensible à 2Mo
- Lecteur CD-ROM 4X
- Multi-secteur compatible EA
- Clavier et souris
- MONITEUR EXTRA

319900

Canon

RABAIS 100%

Reg. 609.00

59900

IMPRIMANTE COULEUR à BULLES D'ENCRE BJC-600

- Bulles d'encre noir véritable
- Qualité laser
- Résolution de 360 ppi
- Système d'encre à 4 cartouches
- Format de papier: Lettre, légal, enveloppe
- Type de papier: ordinaire, enveloppe, papier couché et transparent

NEC

RABAIS 50%

Reg. 599.00

54900

IMPRIMANTE SUPERSCRIPTE S610

- Résolution de 3600ppi
- Vitesse d'impression de 6 pages par minute

SUPPORT TECHNIQUE

APRÈS-VENTE

1-800-310-9525

7 JOURS SEMAINE

sur produits informatiques

LOGICIELS

RABAIS 5%

Reg. 34.90

Internet Starter Kit

2999

ENSEMBLE DE BRANCHEMENT sur INTERNET pour IBM

INTERNET CONNECTION

Les pages jaunes complètes sur Internet

CD-ROM

2499

Centre Commercial Place Lebourgneuf

5500 boul. Des Grands

Québec

628-5500

Galerias Chagnon

300, Côte Passage

Lévis

835-5500

Boutiques de Québec et de la région

- Galerias de la Capitale
- Centre Rivière-du-Loup
- Place du Royaume Chicoutimi
- La Grande Place Rimouski
- Galerias Chagnon
- Place Laurier

Les photos peuvent différer des modèles en vente. Certains articles sont des démonstrateurs ou fin de ligne et ne sont pas disponibles dans tous nos magasins. *Quand 30 jours suivent l'achat aux mêmes conditions, dans la même région, chez un marchand autorisé qui a la marchandise en stock.

L'UQCN somme le ministre Paillé de se commettre

Les grands projets seront-ils soumis à un examen du BAPE?

MICHEL CORBEIL
Le Soleil

QUÉBEC — L'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN) somme le ministre Daniel Paillé d'indiquer s'il est personnellement opposé à une promesse du Parti québécois, l'évaluation publique des grands projets industriels.

Un des groupes écologistes les plus respectés de la province, l'UQCN a décidé de prendre le taureau par les cornes à un moment stratégique: selon ce qu'elle a appris, M. Paillé doit rencontrer, ce matin, son collègue Jacques Brassard, d'Environnement et Faune, pour discuter de ce dossier.

L'Union a maintes fois rappelé publiquement que le PQ, son premier ministre Jacques Parizeau et le ministre Brassard ont promis, pendant la campagne électorale et après l'élection de septembre, de rendre obligatoires de tels examens environnementaux. L'adoption de la mesure se fait toujours attendre.

«L'UQCN entend parler depuis longtemps d'une apparente opposition de votre ministère à la promulgation des articles» qui forceraient les promoteurs à débattre de leur projet sur la place publique, écrit le président, Harvey Mead. Selon lui, même le secteur minier du ministère des Ressources naturelles s'est rallié à l'idée après s'être longtemps montré réticent.

«Il ne resterait donc que votre ministère qui bloquerait la tenue de cette promesse électorale importante», a écrit M. Mead, le 13 avril. L'UQCN ne sait pas si vous vous opposez personnellement à ce geste, ou s'il s'agit uniquement de vos fonctionnaires.

«Nous aimerions bien savoir si vous ou vos fonctionnaires ont vraiment tant de contacts avec des promoteurs qui s'opposent au processus.»

Selon l'UQCN, la majorité des entreprises ne s'objectent pas au procédé en autant que les règles du jeu sont claires et que les délais ne sont pas trop longs. Pour M. Mead, cela est d'autant plus réalisable que son groupement a fait part de suggestions pour raccourcir le temps pris pour évaluer les dossiers.

Le ministre Brassard n'a pu être joint, hier. En fin de semaine, il a déclaré que l'heure n'est pas au développement durable au ministère de l'Industrie et du Commerce. Il n'a pas été possible de parler davantage au ministre Paillé, parrain de la Société générale de financement. La SGF est promoteur de plusieurs grands projets, y compris l'idée de bâtir, au coût de 500 millions \$, une usine pour fabriquer un additif pour le carburant.

Le directeur de l'UQCN, Christian Simard, croit savoir que «quelques dinosaures influencent de façon éhontée» le ministère de M. Paillé. Il a rappelé que le PQ a une plate-forme électorale comprenant plusieurs engagements en matière de développement durable. L'assujettissement des projets industriels aux examens «verts» en fait partie, a-t-il souligné.

Ne pas y donner suite serait cynique, a-t-il laissé entendre. «La blague a assez duré, a-t-il ajouté en substance. Cela fait 15 ans qu'on parle du sujet. C'est une aberration que les projets de marinas puissent être évalués, mais que la construction de grandes usines comme les alumineries ne le soit pas.»

EN BREF

Collision entre deux avions: 8 morts

Deux petits avions turbomoteurs se sont écrasés après être entrés en collision au-dessus du nord-ouest de l'Ontario hier, tuant huit personnes. Les corps ont été retrouvés dans une région densément boisée à environ 20 kilomètres au nord-ouest de Sioux Lookout, près de l'endroit où les avions se sont écrasés, a déclaré un porte-parole de la base des Forces canadiennes à Trenton. Un avion bimoteur de la Bearskin Airlines avec trois personnes à son bord volait en direction de Sioux Lookout depuis Red Lake quand le centre de secours de la base de Trenton a reçu un appel de détresse. L'autre avion, un bimoteur Piper Navajo d'Air Sandy transportant cinq personnes, a été porté disparu vers la même heure. Il avait quitté Sioux Lookout en direction de Red Lake.

Une traversée du Canada en patins à roulettes alignées

Parti de Halifax le 18 avril, Phil Shaw compte arriver à Vancouver le 1er juillet tout en récoltant des fonds pour la recherche sur l'arthrite

GUY BENJAMIN
Le Soleil

QUÉBEC — Les automobilistes qui circuleront entre Québec et Montréal sur l'autoroute 40, aujourd'hui et demain, pourraient avoir une surprise. Ils risquent d'y rencontrer un véritable maniaque du patin à roulettes alignées, dont la destination est l'autre bout du pays, côté océan Pacifique.

Parti de Halifax le 18 avril, Phil Shaw croit être en mesure de mettre les patins à Vancouver le premier juillet, s'il continue à rouler de quatre à cinq heures par jour, à la vitesse moyenne de 32 kilomètres/heure.

Le jeune homme de 28 ans, de Saint-Sauveur, dans le nord de Montréal, a décidé de traverser le Canada en patins à roulettes pour recueillir de l'argent au bénéfice de la Société d'arthrite du Canada, mais aussi pour faire la promotion de ce sport, ou activité physique, qui connaît une montée fulgurante en popularité. D'ailleurs, un des principaux commanditaires de l'exploit est la compagnie Bauer, un important fabricant de patins à roulettes.

Phil Shaw, qui gagne sa vie comme entraîneur dans un centre de conditionnement physique à Piedmont, ne souffre pas d'arthrite. Sa grand-mère et sa mère sont toutefois affligées par cette maladie. Il espère que son exploit permettra à la Société d'arthrite d'amasser 100 000 \$.

Lors de son passage à Québec hier, le patineur a un peu parlé de l'arthrite, et beaucoup du patinage. Dans les villes où il fait escale, Phil Shaw rencontre les gens pour parler de l'utilisation sécuritaire du patin à roulettes. Pour lui, une chose est claire, voitures et patins ne peuvent



Lors de son passage à Québec hier, le patineur a un peu parlé de l'arthrite, et beaucoup du patinage.

rait faire une plus grande place aux patineurs sur les pistes cyclables, ou encore en aménageant des espaces destinés spécifiquement aux patineurs.

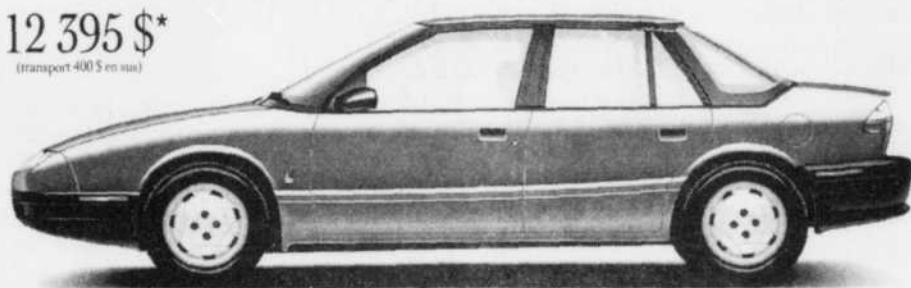
Samedi, le patineur a parcouru la distance entre Rivière-du-Loup et Saint-Jean-Port-Joli, et dimanche il est parti de ce dernier point pour arriver à Québec, les deux jours en empruntant l'autoroute 20. En raison de la largeur de l'accotement, il se dit plus en sécurité sur une autoroute plutôt que sur une route secondaire où les voitures le frôlent davantage.

Entre Québec et Montréal, il empruntera l'autoroute 40, dans les portions dotées d'un accotement asphalté. Il sera à Trois-Rivières ce soir, puis dans la Métropole mercredi. Entre Montréal et Toronto, l'autoroute est trop achalandée, il empruntera donc la route secondaire. Lors de son périple d'un océan à l'autre, Phil Shaw estime qu'il usera 200 roulettes et 400 systèmes de roulement à billes.

Phil Shaw usera 200 roulettes pendant ce périple

Chez Saturn, vous ne risquez pas d'être importuné par nos vendeurs... Il n'y en a pas!

12 395 \$*
(transport 400 \$ en sus)



SL 199 \$/mois, location de 36 mois.

Paielements basés sur la Saturn SL 1995 avec radio AM/FM stéréo, deux sacs gonflables, banquette arrière rabattable, essuie-glace à balayage intermittent. Incluant: transport (400 \$), préparation, frais d'acquisition (350 \$). Excluant: immatriculation, assurance, taxes. Premier paiement: 199 \$, versement initial: 2 108 \$, dépôt de garantie remboursable: 300 \$ et taxes exigibles à la signature du contrat. Kilométrage limité à 24 000 km par année; 5¢ du kilomètre excédentaire. Coût net capitalisé: 11 037 \$. Option d'achat: 7 035 \$. Autres options et versements initiaux disponibles. *PDSF. Les concessionnaires sont libres de fixer un autre prix.

14 795 \$*
(transport 400 \$ en sus)



SC1 239 \$/mois, location de 36 mois.

Paielements basés sur la Saturn SC1 1995 avec radiocassette AM/FM stéréo, deux sacs gonflables, banquette arrière rabattable, essuie-glace à balayage intermittent. Incluant: transport (400 \$), préparation, frais d'acquisition (350 \$). Excluant: immatriculation, assurance, taxes. Premier paiement: 239 \$, versement initial: 1 929 \$, dépôt de garantie remboursable: 300 \$ et taxes exigibles à la signature du contrat. Kilométrage limité à 24 000 km par année; 5¢ du kilomètre excédentaire. Coût net capitalisé: 13 616 \$. Option d'achat: 8 965 \$. Autres options et versements initiaux disponibles. *PDSF. Les concessionnaires sont libres de fixer un autre prix.



Pour faire tout autrement.

STE-FOY SATURN SAAB ISUZU
Ste-Foy
653-1312

SATURN SAAB ISUZU RIVE-SUD
Lévis
835-1888

SATURN ISUZU DU SAGUENAY
Chicoutimi
549-3320

LE MONDE

L'Iran sur un pied de guerre

■ Nicosie (AP, Reuter, PC, AFP) — Par la voix de ses médias officiels, l'Iran a jugé « honteux » hier l'embargo commercial et financier total annoncé la veille par le président Bill Clinton et destiné, selon Téhéran, à l'étrangler économiquement et à obtenir les suffrages juifs lors de l'élection présidentielle de l'année prochaine aux États-Unis. Un haut responsable militaire iranien a même affirmé, hier, qu'une confrontation militaire avec les États-Unis était « inévitable » et a appelé les forces iraniennes à se « préparer à la guerre ».

En revanche, Israël s'est félicité de la décision américaine, estimant que « l'Iran représente une menace majeure à la fois pour la région et pour la communauté internationale », selon le porte-parole du ministère des Affaires étrangères Danny Shek. À Londres, les cours du pétrole sur le marché à terme ont progressé hier matin en réaction au discours du président Clinton.

Le gouvernement britannique n'a cependant « pas l'intention de suivre les États-Unis sur un embargo total contre l'Iran » et Londres est de façon générale « sceptique » sur les résultats de cette forme de coercition, a-t-on appris de source autorisée, hier.

Le Canada dont les relations commerciales avec l'Iran sont faibles a annoncé qu'il appuyait les États-Unis

dans cette démarche. Mais le ministre des Affaires étrangères André Ouellet n'a pas promis hier qu'Ottawa participerait à l'embargo américain.

Certains pays du Groupe des Sept pays les plus industrialisés (G7) comme le Japon ont indiqué qu'ils étaient en train de revoir leurs relations économiques avec l'Iran après l'annonce de l'embargo économique américain contre ce pays, a déclaré, hier, le porte-parole de la Maison-Blanche, Michael McCurry.

Des banques allemandes et néerlandaises se sont retirées d'un projet hôtelier de 50 millions de dollars qui devait être réalisé à Téhéran, en raison de pressions américaines, a indiqué, hier, l'Iran News.

« Ce sont les États-Unis, et non la République islamique d'Iran, qui sorti-

ront perdants, dans l'arène économique, des mesures anti-iraniennes du président Clinton », a précisé un porte-parole iranien dans une interview au quotidien en langue anglaise « Iran News Daily ».

Le vice-ministre iranien des Affaires étrangères, Mahmoud Vaezi, a expliqué que cet embargo n'est « pas quelque chose de nouveau, vu qu'on assiste depuis 15 ans aux sanctions et au sabotage économiques américains ».

Le Royaume-Uni ne respectera pas l'embargo commercial et financier des États-Unis

Selon la radio, cet embargo ne réussira pas à dissuader la Russie d'aider l'Iran à achever la construction d'un réacteur nucléaire, un projet « aux fins pacifiques » selon Téhéran. En revanche, a ajouté la station, ces nouvelles sanctions soulignent « l'approche totalement contradictoire et le double langage des Américains à propos de l'utilisation pacifique de la technologie nucléaire ».

Pour Radio Téhéran, « l'annonce par le président Clinton de nouvelles sanc-

tions montrera un peu plus le caractère hégémonique de l'Amérique, sans avoir d'effet significatif sur l'économie iranienne ». La télévision d'État a parlé, elle, d'embargo « honteux ».

Dans un discours prononcé dimanche soir devant le Congrès juif mondial à New York, le président Bill Clinton avait annoncé que les États-Unis cessaient toutes leurs relations commerciales et financières avec l'Iran, dans le but de contraindre Téhéran à arrêter de soutenir des groupes terroristes et de pousser la Russie à mettre fin à un projet de construction de centrales nucléaires en Iran.

Le secrétaire d'État américain, Warren Christopher, a déclaré hier que l'embargo commercial décrété la veille contre l'Iran répondait à la volonté de Washington de tenir cet « État hors-la-loi » loin des technologies nucléaires.

Le chef de la diplomatie américaine a réitéré les accusations du président Bill Clinton pour justifier de l'arrêt unilatéral des relations commerciales et financières des États-Unis avec Téhéran. « Le gouvernement de Téhéran est le premier trésorier du terrorisme d'État dans le monde », a-t-il martelé.

EN BREF



ÉTATS-UNIS Portrait-robot du deuxième homme

Le FBI a diffusé hier un nouveau portrait-robot du deuxième suspect recherché dans le cadre de l'enquête sur l'attentat d'Oklahoma City dont le dernier bilan s'élève à 136 morts et 50 disparus. Les enquêteurs craignent que ce deuxième homme, baptisé John Doe No.2, ne frappe à nouveau. De nouveaux témoignages ont permis d'affiner son signalement: visage carré, bronzé, cheveux bruns, musculature développée. « Il est armé et dangereux », ont-ils dit. Le suspect No.2 aurait loué la camionnette utilisée dans l'attentat avec Timothy McVeigh. (Reuter)

O.J. : un septième juré excusé

Un des 12 jurés au procès d'O.J. Simpson a été excusé hier à Los Angeles (Californie), nécessitant un remplacement qui réduit à cinq le nombre de jurés suppléants à plusieurs mois de la fin prévisible du procès. Une hôtesse de l'air noire âgée de 25 ans, qui avait demandé à être relevée de sa fonction parce qu'elle « n'en pouvait plus », a été remplacée par une Hispanique de 28 ans, agent immobilier. Il s'agit du septième juré excusé depuis le début du procès, qui s'est ouvert le 23 janvier dernier et devrait se prolonger au moins jusqu'à l'été. L'épuisement du nombre des suppléants fait courir le risque de devoir reprendre l'ensemble des débats. (AFP)

AFRIQUE DU SUD Fuite précipitée de Nelson Mandela

Le président Nelson Mandela a quitté hier précipitamment et à bord d'un véhicule blindé une manifestation publique dans un stade proche de Durban, en pays zoulou, où des coups de feu ont été tirés en l'air et échangés entre partisans et adversaires de l'ANC. Des milliers de personnes ont été tuées au cours d'acrobies entre partisans de l'ANC et de l'Inkhata dans les mois qui ont précédé l'accession de la majorité noire au pouvoir aux élections pluralistes d'avril 1994. (AFP)

JAPON Le gourou de la secte Aoum localisé

La police a repéré l'endroit où se cache Shoko Asahara, le gourou de la secte Vérité Suprême d'Aoum, dans un local de la secte dans la région de Tokyo, et a l'intention de l'arrêter la semaine prochaine, affirmait, hier, le quotidien Sankei Shimbun. On interviendrait au terme de la période de congé qui s'achève le week-end prochain. Les forces de l'ordre comptent mettre à profit ce délai pour obtenir des résultats probants de l'enquête en cours sur la secte et son rôle dans l'attentat au gaz sarin qui avait fait 12 morts et 5500 blessés. (AFP)

CORÉE DU NORD Retour à la table des négociations

La Corée du Nord a accepté d'entamer une nouvelle phase de pourparlers avec les États-Unis sur la mise en œuvre de l'accord conclu l'an dernier sur le nucléaire, a déclaré hier le département d'État américain. Pyongyang n'aurait pas posé de conditions. (AFP)

Le Pen renvoie dos à dos Chirac et Jospin

■ PARIS (AFP, Reuter) — Le leader de l'extrême-droite français Jean-Marie Le Pen a renvoyé dos à dos, hier, les candidats à l'élection présidentielle, le gaulliste Jacques Chirac et le socialiste Lionel Jospin, tandis que ces derniers se préparaient à s'affronter dans un grand duel télévisé ce soir.

Avant ce débat important, le score théorique des deux candidats au second tour de l'élection présidentielle s'affiche à 44,16% pour Jacques Chirac contre 40,56% pour Lionel Jospin.

Le président du Front national (FN), qui a obtenu 15% des suffrages au premier tour, le 23 avril, a tenu la vedette en ce 1er mai. Il a fait étalage de la force de son mouvement dans les rues d'une capitale désertée par ses habitants à l'occasion de la fête des travailleurs, et devant de nombreux touristes interloqués par la manifestation haute en couleurs de ses partisans.

La foule évaluée à 15 000 personnes par la police — et à 75 000 par les organisateurs — brandissait une forêt de drapeaux français. Elle était emmenée par une douzaine de cavaliers revêtus d'armures du Moyen-Âge, au premier rang desquels une jeune femme jouait le rôle de son héroïne, Jeanne d'Arc.

Le 7 mai, « je ne peux vous recommander de voter pour l'un ou l'autre des candidats » qui sont tous deux des « sociaux-démocrates », a déclaré M. Le Pen à l'issue de cette manifestation, du haut d'une tribune dressée sur les marches de l'Opéra de Paris. Il a laissé « à chacun sa liberté et sa responsabilité de vote ».

« Le choix qui s'offre à nous est détestable et ne comporte aucune issue pour la France. Le peuple français serait contraint à choisir entre deux hommes de gauche, représentants du parti de l'étranger. Pour nous, disons-le clairement, Chirac, c'est Jospin en pire », a-t-il martelé.

M. Le Pen a toutefois maintenu un certain suspense en précisant que pour « laisser une ultime chance » à MM. Chirac et Jospin, il ferait connaître son « vote personnel » au lendemain du débat qui les opposera à la télévision.

Le début de son discours a été interrompu par des militants d'un « réseau de lutte antifasciste », baptisé « Ras l'Front », qui ont déployé deux immenses banderoles portant l'inscription: « Non au racisme, non au fascisme », dont une sur le fronton de l'Opéra, juste derrière M. Le Pen.

Tout au long de la semaine ayant suivi le premier tour de scrutin, M. Le Pen et son entourage avaient cherché à brouiller les cartes et à maintenir la pression. M. Le Pen, qui n'a jamais caché son aversion pour Jacques Chirac, avait notamment qualifié son concurrent socialiste Lionel Jospin d'homme « respectable ».

M. Le Pen s'en est pris longuement et très violemment, hier, au maire de Paris, chantre selon lui de « l'Europe fédérale » et du « mondialisme ». Selon lui, M. Chirac a « trahi son peuple » en acceptant « Maastricht, Schengen et le GATT ».

Pour M. Jospin, le tableau est « pratiquement identique, mais de ce camp-là on n'attendait rien de mieux », a-t-il commenté.

Qualifiant le deuxième tour de la présidentielle de simple « péripétie », il a estimé que quel que soit l'élu, celui-ci ne résoudrait « rien » en matière notamment d'immigration, de chômage et d'insécurité, des problèmes qui sont inextricablement liés selon lui.

La consigne de vote de M. Le Pen était très attendue, car ses électeurs se trouvent en position d'arbitres. Aucun des deux candidats ne peut en effet espérer l'emporter sans l'appoint d'une partie de ses électeurs.



Le leader du Parti d'extrême-droite, le Front national, Jean-Marie Le Pen, à l'occasion du 1er mai, salue ses partisans devant une bannière de Jeanne d'Arc.

Il nie toute responsabilité dans la mort d'un Marocain

■ PARIS (d'après AFP) — Le président du Front national (FN, extrême-droite), Jean-Marie Le Pen, a nié hier toute responsabilité de son parti dans la mort d'un jeune Marocain poussé dans la Seine par des « skinheads » (crânes rasés) le même jour.

M. Le Pen a déclaré que la noyade à hauteur du pont du Carrousel, dans le centre de Paris, du jeune Marocain Brahim Bourham, 29 ans, n'avait « aucun rapport » avec la manifestation du FN qui s'est déroulée dans le même quartier dans la matinée.

Selon les premiers éléments de l'enquête, des skinheads s'en sont pris à leur victime sur les quais de la Seine, en contrebas du pont où la manifesta-

tion du FN a franchi le fleuve. Le jeune homme a été bousculé dans la Seine et a coulé à pic.

Selon les mêmes sources, ses agresseurs auraient ensuite rejoint la manifestation, et ils n'ont pu être interpellés.

La manifestation était organisée le 1er mai à l'occasion de la fête de Jeanne d'Arc que le Front national revendique comme sa patronne.

Les combats reprennent en Croatie

■ ZAGREB (AFP, Reuter) — L'armée croate a réussi, hier, une importante percée face aux forces serbes indépendantistes en Krajina, dans l'est du pays, lors d'une opération surprise qui a été accueillie avec une « grande inquiétude » par les Nations unies.

Cette offensive survient au moment où, en Bosnie, expire la trêve de quatre mois convenue par les belligérants, mais souvent violée.

Le porte-parole de l'ONU a quitté la capitale bosniaque sans être parvenu à obtenir des belligérants une reconduction de l'accord de cessez-le-feu ayant expiré hier. Une réunion d'ur-

gence du Conseil de sécurité a eu lieu hier soir à New York.

Les indépendantistes serbes de la Croatie ont en représailles bombardé des villes croates et pris en otages 122 membres de l'ONU. Aucune négociation n'était en cours pour leur libération.

Au petit jour, environ 2000 soldats

croates appuyés par des blindés et de l'artillerie ont pénétré dans la zone tampon théoriquement contrôlée par les casques bleus dans les environs de Pakrac, à une centaine de km à l'est de Zagreb, a indiqué l'ONU.

Leur but était, selon le ministère croate de l'Intérieur qui a évoqué une simple « opération de police », de rétablir la circulation sur l'autoroute reliant Zagreb à l'est du pays, coupée par la création d'une enclave serbe en 1991 et rouverte depuis le 22 décembre et sur laquelle des tireurs serbes avaient tué quatre personnes fin avril.

L'armée de Zagreb a conquis d'importantes positions stratégiques près de Pakrac.

Après l'attaque, les forces serbes de Bosnie ont bombardé hier soir les environs de l'aéroport de Dubrovnik, dans l'extrême-sud de la Croatie, a indiqué une source de l'ONU à Zagreb.

Cinq obus ont touché les abords de l'aéroport de la ville, et deux autres les environs du village d'Orasac, sur la côte, à l'ouest de Dubrovnik, a précisé la même source. On ne disposait encore d'aucune information sur d'éventuelles victimes.

Cargaison de vaches... volées



Si, en Inde, les vaches sont sacrées, ça n'est pas pour tout le monde, comme en fait foi cette photo d'un bateau de contrebandiers qui s'approprient à accoster dans un port au nord-ouest de Dhaka. Plus de 3000 vaches volées sont conduites à cet endroit chaque jour.

SYRIE

Dix enfants tués dans la collision d'un autocar et d'un train

Dix enfants d'une école maternelle ont été tués et 17 personnes blessées, dont 15 enfants, dans la collision dimanche d'un autocar scolaire avec un train de marchandises dans le nord-ouest de la Syrie, selon un nouveau bilan. L'agence Sana avait indiqué dimanche que huit enfants étaient morts et 18 autres blessés, lorsque l'autocar qui les transportait avait percuté un train près de la ville de Jebel, sur le littoral syrien. (AFP)

ÉTATS-UNIS

Deux fois plus de prisonniers

À cause notamment d'une forte hausse des trafiquants et consommateurs de drogue, la population carcérale des prisons locales américaines a plus que doublé depuis dix ans, a rapporté le Bureau des Statistiques du Département de la Justice. Il y avait ainsi 490 442 personnes (soit 188 pour 100 000 habitants) dans les 3304 prisons locales du pays l'an dernier, contre 223 551 (soit 96 pour 100 000) en 1983. La plupart des détenus sont de race noire ou hispanique: les personnes appartenant à ces deux groupes ethniques ont neuf fois plus de risques de se retrouver en prison que les autres. (AP)

La trésorière de l'Église épiscopale a détourné 2,2 millions \$

L'Église épiscopale américaine a annoncé hier à New York que son ancienne trésorière, qui a démissionné en janvier, avait détourné 2,2 millions de dollars depuis 1990. Ellen Cooke, trésorière nationale de l'Église épiscopale durant neuf ans, a utilisé l'argent pour payer les études de ses enfants, acheter des maisons de campagne et s'offrir des bijoux, a expliqué l'évêque Edmond Browning, président de cette confession protestante qui compte 2,4 millions de membres, en général de la meilleure société. Aucune poursuite n'a été engagée contre Mme Cooke qui gagnait un salaire de 120 000 \$ par an et qui coopère avec les enquêteurs pour tenter de récupérer autant d'argent qu'elle le peut. (AFP)

ANGLETERRE Incident dans l'Eurotunnel

Une porte d'une navette du tunnel sous la Manche s'est détachée vendredi soir dans la partie britannique de l'ouvrage et a été heurtée par deux autres trains, a rapporté hier une porte-parole d'Eurotunnel à Londres. L'incident n'a pas fait de blessés mais a entraîné des retards allant jusqu'à trois heures et demie. Le convoi circulait à 130 km/h au moment de l'incident, survenu à 19h50. Il s'agissait d'une petite porte servant à l'admission des piétons et non pas de l'une des grandes portes coulissantes permettant l'accès des automobiles. (AP)

ÉTATS-UNIS 80 avions endommagés par la grêle

Une cinquantaine d'appareils d'American Airlines et 24 avions de sa filiale, American Eagle, ont été endommagés par une tempête de grêle, entraînant l'annulation de quelque 170 vols dimanche à partir de l'aéroport international de Dallas-Fort Worth (Texas). Des grêlons de la taille de balles de ping-pong ont frappé les appareils durant une vingtaine de minutes dans la nuit de samedi à dimanche, occasionnant des dégâts divers. (AFP)

Pas d'eau



Cette fillette de Kathmandu au Népal attend patiemment que quelques gouttes s'échappent de ce robinet public. Une pénurie fait que la moitié du réseau ne fonctionne pas, tandis que l'autre n'est approvisionné que pendant deux ou trois heures, à intervalles irréguliers.

IRAK

Elles ont pu voir leur mari

Les épouses des deux Américains emprisonnés à Bagdad ont affirmé hier que leurs maris se trouvaient dans un état de santé satisfaisant après avoir pu les rencontrer dimanche en prison. Les deux hommes sont incarcérés depuis leur condamnation le 25 mars à huit ans de prison pour avoir franchi «illégalement» la frontière koweïto-irakienne. Les USA réclament la libération des deux hommes qui affirment s'être égarés. (AFP)

Sursis pour la fille de Malcolm X

La fille de Malcolm X, dont le procès pour tentative d'assassinat devait s'ouvrir hier, a obtenu un sursis de deux ans après avoir reconnu sa responsabilité et accepté de se soumettre à un traitement psychiatrique et à une cure de désintoxication. Un accord est intervenu dans la nuit de dimanche à hier entre l'accusation et les avocats de Qubilah Bahiyah Shabazz, 34 ans, l'une des filles du leader de la cause noire. Cette dernière a reconnu sa responsabilité dans le complot visant Louis Farrakhan, dirigeant de la Nation de l'Islam et commanditaire, selon elle, de l'assassinat de son père le 21 février 1965 à New York. Si les traitements réussissent, les charges qui pèsent contre elle pourraient être abandonnées. (Reuter)

Une météorite réveille l'Australie

Une météorite est tombée hier au dessus de Perth dans l'ouest de l'Australie, illuminant le ciel, crevant le mur du son et réveillant les habitants de la région. Selon l'observatoire de Mundijong, la détonation entendue vers 2h (18h GMT dimanche) a été provoquée par la pénétration de la météorite dans l'atmosphère. La météorite a traversé le ciel d'ouest en est, aurait éclaté en plusieurs morceaux et se serait désintégrée avant de toucher le sol. (AFP)

Nec.

Téléphone GRATUIT!



Plus.

EN PRIME: 6 mois d'appels locaux illimités en soirée!



Ultra.

EN PRIME: 6 mois d'appels locaux illimités en soirée!



CANTEL

Téléphone portatif Motorola

- Téléphone GRATUIT*, en vous abonnant pour un minimum d'un an à n'importe quel programme* de Cantel
- Solide et résistant
- Pile procurant 70 minutes de temps de conversation
- Conçu pour travailler aussi dur que vous
- Appels locaux illimités le premier mois, sans frais

Le Flip de Motorola

- Votre meilleur atout en affaires!
- Format de poche, pratique et léger (9.9 onces)
- Valeur: plus de 300 \$*

Pour 49.95 \$* par mois, obtenez:

- Un téléphone Motorola DPC 550, qui vous appartient**
- Appels locaux illimités le premier mois, sans frais
- 30 minutes d'appels locaux gratuits par mois
- Appels locaux illimités le week-end, sans frais
- 50' la minute, appels locaux supplémentaires

Le Micro Digital Lite™ de Motorola

- Compact et profilé (7.9 onces)
- Une révolution technologique: VibraCall™, Turbo Dial™, 110 positions de mémoire alphanumérique et Alpha Nametag™
- Clarté de transmission et confidentialité de vos appels
- Valeur: plus de 700 \$*

Pour 59.95 \$* par mois, obtenez:

- Un téléphone Micro Digital Lite™ de Motorola, qui vous appartient**
- Appels locaux illimités le premier mois, sans frais
- 50 minutes d'appels locaux gratuits par mois
- Appels locaux illimités le week-end, sans frais
- 50' la minute, appels locaux supplémentaires

Cantel: chef de file sur toute la ligne!

En fait, nous sommes le seul réseau national de téléphonie cellulaire numérique au pays, vous assurant ainsi clarté et confidentialité dans vos communications d'affaires. Et fidèle à son rôle de pionnier, Cantel ne cesse d'innover avec des services optionnels tels que la Commande vocale™ et l'Indicateur

de messages en attente™. Grâce à des téléphones de fine pointe, des forfaits de temps d'antenne souples, un service à la clientèle hors pair et un réseau d'envergure nationale, Cantel démontre bien son engagement en matière de qualité en affaires. Vous recherchez le nec plus ultra en téléphonie cellulaire? Vous le trouverez chez Cantel. La seule chaîne nationale de centres de communications, où des spécialistes vous renseigneront adéquatement sur l'avantage numérique.

CANTEL

Rendez-vous sans tarder chez un dépositaire agréé:

CANTEL

Centres de communications

QUÉBEC

2700, rue Jean Perrin
Bureau 101
(418) 843-0000

LÉVIS

126, boul. du Président Kennedy
(418) 838-9844

CHICOUTIMI

1021, boul. de l'Université Est
(418) 690-0535

STE-FOY

2095, boul. Charest Ouest
Bureau 109
(418) 684-8884
3062, boul. des Quatre-Bourgeois
(418) 651-1423

*Le téléphone portatif Motorola est gratuit avec tout programme offert à partir de 34.95 \$ par mois et n'incluant pas déjà un téléphone cellulaire. **Engagement minimum de trois (3) ans. *Cette offre s'adresse uniquement aux nouveaux abonnés, sous réserve d'approbation de crédit. Frais en sus: mise en service, accès au système, appels interurbains, service de déplacement, services optionnels et taxes. Offre disponible seulement chez les détaillants participants. La valeur suggérée du téléphone est basée sur le prix de détail du marché. Frais de réclamation anticipée applicables. Offre en vigueur jusqu'au 31 mai 1995.

OPINIONS

LE QUOTIDIEN DE LA CAPITALE

Président du conseil d'administration PIERRE DES MARAIS II

Président et Éditeur GILBERT LACASSE

Rédacteur en chef GILBERT LAVOIE

Directeur de l'édition J.-JACQUES SAMSON

Directeur de l'information ANDRÉ FORGUES

ÉDITORIAL

L'emploi: la priorité oubliée

Les termes « catastrophe nationale » ne sont pas trop forts : 808 000 Québécois sur 7 millions vivent de prestations de l'aide sociale. Éliminons dès le départ toute référence à nos querelles constitutionnelles qui déstabiliseraient l'économie et monopoliseraient les énergies de nos dirigeants politiques : 1,2 million d'Ontariens sont dans la même situation.

Les dernières modifications au régime de l'assurance-chômage ont fait gonfler les statistiques sur les bénéficiaires de l'aide sociale, en écourtant de 50 à 42 semaines la couverture assurée par le premier programme. Mais ce ne sont que des passes d'armes entre les paliers de gouvernement qui se refilent les factures. Le résultat global demeure le même quant au niveau des personnes aptes au travail qui sont sans emploi.

Autre constat : l'échec manifeste des programmes de réinsertion en milieu de travail, en milieu scolaire et de travaux communautaires pour accroître l'employabilité de certaines catégories de prestataires. Les millions investis depuis 15 ans dans ces mesures, empruntées à des modèles européens, n'ont pas produit les effets escomptés, en bonne partie parce que, si on a amélioré de cette façon des aptitudes, il y avait encore moins d'emplois disponibles au cours des récentes années.

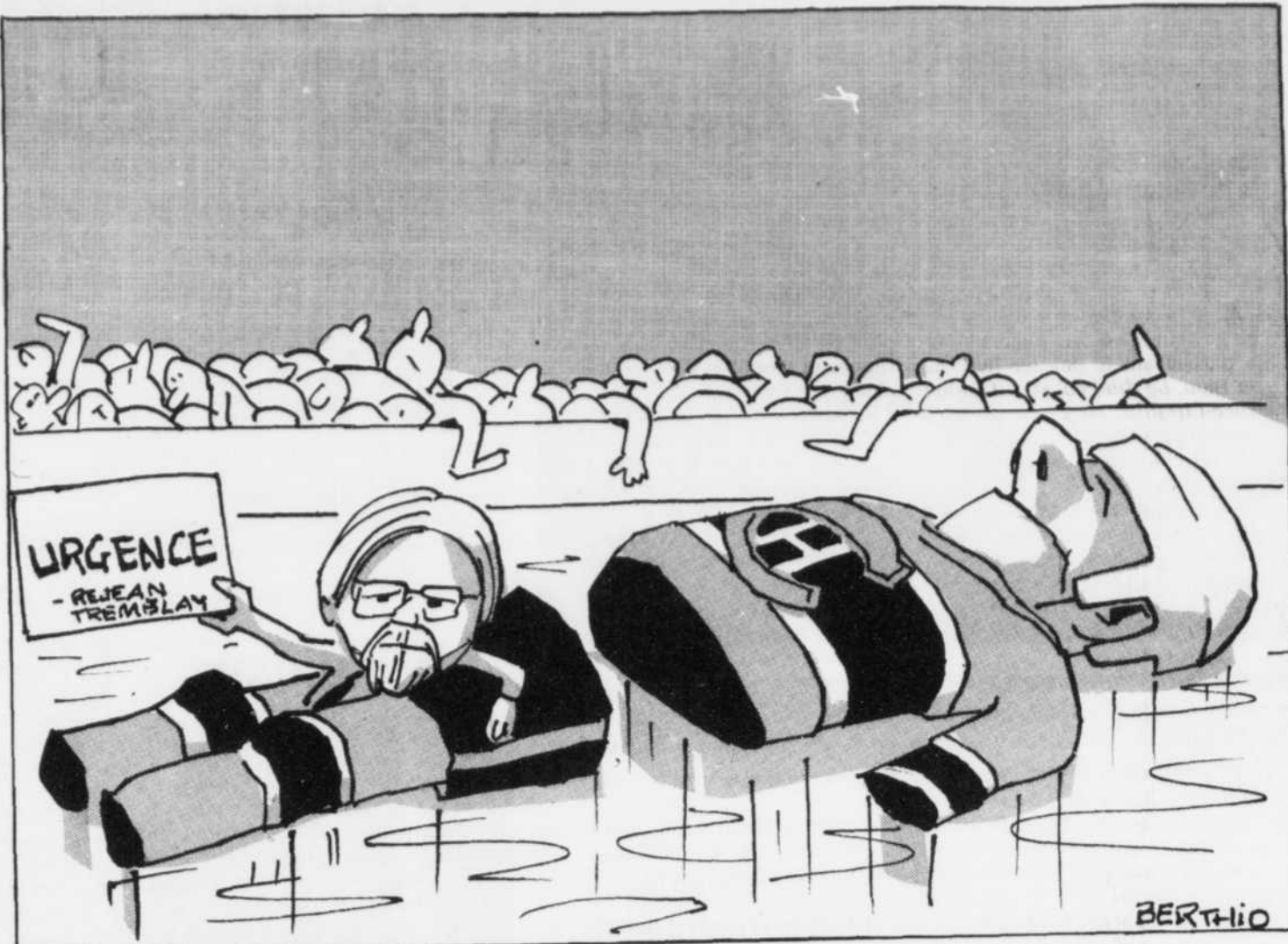


J.-Jacques Samson

La ministre de la Sécurité du revenu, Jeanne Blackburn, prépare une énième réforme dont les éléments clés devraient être connus d'ici trois semaines. La ministre est dans un premier temps très pressée de « remplacer tous les éléments punitifs et péjoratifs par des éléments incitatifs et valorisants », selon les termes du programme du Parti québécois, qui avait bien promis de revoir la loi 37 et de mettre fin à la chasse aux fraudeurs menée par les fonctionnaires, rebaptisés boubou-macoutes.

Le PQ avait toutefois pris de nombreux autres engagements, au chapitre de l'emploi notamment, thème central de la dernière campagne électorale, et dont on entend beaucoup moins parler depuis. Il devait, dans les 100 jours suivant son élection, proposer la mise en place des mécanismes nécessaires à l'implantation d'une politique de plein emploi. Il proposait de confier au ministre de l'Emploi toutes les responsabilités administratives et ministérielles reliées à cette priorité, d'implanter des mécanismes pour maximiser l'impact des décisions d'achats, de subventions et d'investissements du gouvernement ; de préparer une loi nationale sur l'emploi, de créer une commission nationale regroupant tous ses partenaires, à laquelle s'arrimeraient des commissions régionales. Des changements majeurs s'imposaient aussi du côté de la formation professionnelle pour préparer plus adéquatement les travailleurs à occuper des emplois actuellement disponibles mais qui ne trouvent pas preneurs. Bref, il s'engageait à diriger une « attaque massive », sur tous les fronts, contre le chômage.

Le « plan Paillé » d'aide au démarrage d'entreprises a, malgré ses déficiences, produit des résultats intéressants mais nous sommes à des années-lumière de l'offensive promise. Celle-ci devrait logiquement être lancée bien avant une autre réforme de l'aide sociale, en cessant de se réfugier derrière le pré-requis de la souveraineté.



CARREFOUR DES LECTEURS

Découverte ou RBO hebdo ?

La dernière station à offrir une programmation forte en émissions intellectuelles est la seule à avoir une autre source de profit que la publicité. Mais pour encore combien de temps ? En effet, la Société Radio-Canada (SRC) voit l'aide financière que lui donne l'État diminuer d'année en année. Déjà les répercussions se font sentir sur sa programmation. Voilà le problème qui se pose actuellement : pourquoi la SRC profite-t-elle de fonds alloués par l'État pour diffuser des émissions semblables à celles des stations privées ? À mon avis, la SRC ne doit pas rester à mi-chemin entre la télévision d'État et la télévision privée. Une décision devra se prendre à court terme pour savoir si la SRC vit des fonds publics (c'est-à-dire si elle diffuse des émissions pas nécessairement rentables) ou si elle vit des publicités (c'est-à-dire si elle diffuse en fonction des profits).

En ce moment, le problème est que tout est à la demi-mesure à la SRC, car elle doit à la fois remplir son mandat de société d'État et réaliser le plus de profits possible. Personnellement, bien qu'il soit difficile de tenir pareil discours en cette période de crise économique, j'opterais pour une augmentation des fonds alloués par l'État afin de rendre la SRC telle qu'elle devrait être, c'est-à-dire une station qui présente principalement des émissions sérieuses et éducatives.

Sébastien Goulet
Cap-Rouge

Un beau parleur qui ne dit pas beaucoup

À entendre Jean-Paul L'Allier se décrire à l'émission de Denise Bombardier du 22 avril dernier, on constate que ce brillant personnage ne vit que pour une seule chose, la culture, ce que tout le monde ordinaire savait d'ailleurs. Il écrit et pense beaucoup, mais il ne nous dévoile pas ses sujets préférés. Malheureusement pour les citoyens de Québec, notre Jean-Paul national oublie qu'il est maire de Québec et que sa responsabilité est d'administrer sa ville d'une façon saine et efficace, ce qui, il faut le constater, se traduit par un lamentable échec. Son obstination d'écarter sous une pluie

de taxes les citoyens de Québec, spécialement ceux de la haute-ville, son mépris face à la survie des Nordiques et ses quelques réalisations douteuses, telle la revitalisation des quartiers Saint-Roch et Saint-Jean-Baptiste, font qu'il n'est pas étonnant que la capitale du Québec se classe 50e sur 50 en ce qui a trait à son administration, d'après la revue *L'actualité*. Quel désastre en plus d'être une des villes les plus endettées de notre Belle Province.

Je fais donc requête à notre bon premier ministre, M. Parizeau, de nommer son ami Jean-Paul au poste de délégué à la culture ou à quelque machin de la sorte dont vous seuls, les péquistes, avez le secret et par le fait même de nous débarrasser de ce beau parleur.

André Rousseau
Charlesbourg

Merci à Air Canada pour son dévouement

Le samedi 8 avril 1995, je reviens de Paris où j'ai reçu des traitements de chronothérapie (pour le cancer). Étant très affaibli par les traitements, j'ai demandé à Air Canada s'ils pouvaient m'accommoder d'une chaise roulante à Charles-de-Gaulle. Non seulement m'ont-ils accommodé d'une chaise, mais de plus un accompagnateur m'a escortée jusqu'à l'avion où l'équipe en place (vol 871 Paris-Mirabel) a pris la relève. Arrivée à Mirabel, le même service me fut offert.

C'est avec gratitude que je remercie tout le personnel d'Air Canada pour leur dévouement plein de générosité et leur efficacité pour le traitement de première classe dispensé, moi qui ne voyageais pourtant qu'en classe hospitalité. Air Canada, encore merci.

Liette Brown
Rimouski

Les Québécois savent à qui se fier

(À Mme Lucienne Robillard)
À une question d'un journaliste au sujet du « virage » de M. Parizeau, Mme Robillard a répondu que les Québécois ne savaient plus qui croire. Au contraire, Madame, non seulement les Québécois savent maintenant qui croire, mais ils savent aussi à qui se fier.

Quand vous, les Robillard, Chrétien, Massé, Ouellet, Johnson, Bélanger, nous dites que le Québec n'a plus rien à attendre du fédéral, que le Québec est une province comme les autres, nous vous croyons parce que nous sommes certains que vous dites la vérité et que vous ne nous cachez rien.

Quand les Bouchard, Parizeau, Dumont nous disent qu'ils vont défendre les intérêts du Québec lors de la campagne référendaire, nous sommes convaincus que nous pouvons nous y fier. D'ailleurs, le Bloc québécois a prouvé qu'il était capable de défendre les intérêts du Québec à Ottawa. (Jamais l'opposition officielle à Ottawa n'a été aussi efficace ! Même M. Ryan l'a dit !)

Vous voyez, Mme Robillard, vous aurez contribué à éclaircir les idées en nous disant clairement qui croire et à qui nous fier. Les Québécois vous disent merci !

Jean-Guy Poitras
L'Ancienne-Lorette

De la pure provocation

Les membres de Human Life International ont au moins l'avantage de s'exprimer clairement (ce qui n'est pas donné à tout le monde par les temps qui courent). D'après les propos tenus par son directeur au Québec, j'en déduis que le congrès du mouvement est venu à Montréal pour nous ramener sur le droit chemin de l'obscurantisme.

« Il y a un taux de fécondité trop faible au Québec, le nombre d'avortements y est trop élevé, c'est tuer des êtres humains », disait en substance M. Bastien, de HLI, section Québec, à une entrevue à *Montreal Ce Soir*. Pour ce qui est des propos tenus par Randall Terry, je préfère les taire plutôt que de diffuser de tels ragots. Où est la place de la femme dans de tels discours et où est celle des êtres humains qui choisissent un mode d'expression sexuel différent ? Doit-on accepter de retourner en arrière alors que le droit des femmes et celui des êtres humains commencent tout juste à évoluer dans le bon sens ? Non, ces acquis fragiles doivent être préservés à tout prix. Il est donc sain que des gens aient manifesté leur désapprobation dans les rues de Montréal face à la présence de HLI à Montréal. Même si ce mouvement est beaucoup moins important ici qu'aux États-Unis.

Stéphane Gagné
Montréal

Ne vous tassez pas trop à droite, M. Charest !

Des macarons indiquant : « Gardons la droite » circulaient en fin de semaine dernière au congrès du Parti conservateur fédéral. Un idéologue de farine ultra-conservatrice, David Frum, a invité l'aile jeunesse du parti de Jean Charest à virer à droite toute et ce, à pleine vapeur.

Le chef, confirmé dans ses fonctions par 96 % des 1700 délégués, n'a pas mordu à l'appât. Il a beau appartenir à la jeune génération au plan démographique, M. Charest adhère toujours aux schémas politiques traditionnels. Si les conservateurs cherchaient en lui l'homme des virages, ils se sont trompés.

M. Charest n'a pas à entraîner ni à suivre son parti sur la voie du radicalisme de droite. Les réformistes occu-

pent déjà le terrain, au Canada anglais, tandis que les Québécois manifestent une absence d'intérêt flagrante pour ce genre d'extrémisme politique.

Les élections se gagnent au centre de l'échiquier : telle est la réalité canadienne que tout bon politicien, jeune ou vieux, doit connaître. Un parti doit ratisser large pour obtenir une majorité d'élus, ce qui signifie dans le contexte des contradictions canadiennes limer toutes les aspérités dogmatiques de son programme.

Les électeurs demeurent indifférents aux promesses, de toute manière. Pire encore, ils ne manifestent aucun ressentiment contre les politiciens qui oublient leurs engagements. Les libéraux de Jean Chrétien devaient renégocier le traité de libre-



Raymond Giroux

L'ACTUALITÉ COMMENTÉE

et doit théoriquement rentrer dans ses terres après le référendum. Encore qu'il ne faut jurer de rien en politique.

échange et remplacer la TPS. Ils n'ont fait ni l'un ni l'autre. Qui en a cure ?

Les deux partis d'opposition qui ont remplacé les conservateurs aux Communes, lors des dernières élections, n'occuperont jamais le pouvoir. Le Bloc québécois limite son action au territoire québécois

Le Reform Party, lui, voyage mal hors de son terreau de l'ouest. Il tient des propos quasi extra-terrestres aux yeux des Québécois francophones et des Ontariens multiculturels. Seul son discours sur l'assainissement des finances publiques fait sérieux. Pour le reste, Preston Manning n'est rien d'autre qu'un Jean-Marie Le Pen à cheval.

Jean Charest joue pour l'instant aux Don Quichotte. Le Parti libéral occupe tout le centre du terrain, autant le gauche que le droit. Mais la relève, le jour incontournable où les libéraux trébucheront, ne viendra pas des deux partis régionaux ou unidimensionnels. Ni d'un NPD condamné à la marginalisation par son expulsion (pour cause) du territoire ontarien et son incapacité viscérale à percer au Québec.

Les appuis financiers font cruellement défaut

car les règles parlementaires excluent du jeu tandis que les appuis financiers ne menacent pas de l'écarter par leur abondance.

Fort de la bonne presse qui a entouré le congrès de la fin de semaine dernière, M. Charest doit en outre se concentrer sur la politique et courir les tribunes et les corridors à la recherche des idées, des micros et des caméras. Qu'il laisse la quincaillerie et l'organisation à d'autres.

Cette relève se pointera du centre, de l'extrême centre même, là où Jean Charest veut garder son parti. Il lui faudra lutter contre vents et marées,

OPINIONS

CHRONIQUE POLITIQUE

L'infatigable castor

Le comité constitutionnel du PLQ a mérité le prix d'humour de la semaine dernière en suggérant que les politiciens canadiens et québécois s'inspirent du castor pour construire peu à peu un nouveau fédéralisme.

En parcourant le dernier livre de Léon Dion, *Le duel constitutionnel Québec-Canada*, on se surprend à penser que le politologue de l'université Laval a dû être un castor dans une vie intérieure.

Une des blagues préférées dans les soirées souverainistes, cette année, est de comparer Stéphane Dion, le fédéraliste « fatigué », à son père, le fédéraliste « fatigué ». Rien n'est plus faux. Léon Dion est infatigable. Vous avez beau détruire l'édifice qu'il a patiemment édifié, il se remet aussitôt au travail. Comme le castor. C'est à peine s'il manifeste parfois un peu d'agacement.

M. Dion soutient qu'il lui arrive encore d'avoir des « tentations de séparatisme ». Rassurez-vous, il est plus déterminé que jamais à y résister et je n'ai aucun doute qu'il y parviendra, quoi qu'il advienne. « À certaines reprises, notamment à l'occasion de la commission parlementaire élargie Bélanger-Campeau et de la commis-

sion parlementaire conjointe du Sénat et de la Chambre des communes Beaudoin-Edwards, j'ai même affirmé qu'entre le statu quo constitutionnel et l'indépendance du Québec, je choisirais l'indépendance. Je ne tiens plus le même propos. Les circonstances et mon état d'esprit ont bien changé en trois ans ».

Voilà qui est clair. On sait au moins qu'il n'y aura pas de chicane dans la famille Dion. Fini le « couperet sous la gorge », dont l'éminent professeur menaçait jadis le Canada anglais. « Je me refusais à lancer un ultimatum dont j'estimerais que les conséquences entraîneraient l'éclatement du pays ». De toute façon, il ne croit plus que ce genre de tactique puisse fonctionner.

Les souverainistes ont décrété depuis longtemps que M. Dion était irrécupérable et s'en consolent en se disant que, de toute façon, le brave homme a fait son temps. C'est vrai que son influence intellectuelle n'est plus celle qu'elle était, mais en raison même de son ambivalence et de ses hésitations, il demeure tout à fait représentatif des nationalistes « mous ».

Comme eux, M. Dion se méfie des astuces de Jacques Parizeau et il s'inquiète beaucoup des lendemains référendaires. Et puis, argument suprême



Michel David

pour un intellectuel, le projet de souveraineté « ne contient aucun germe d'un humanisme enrichissant ». Là, évidemment...

Son livre réunit des textes publiés entre 1980 et 1993, sauf le dernier, dont il a achevé la révision en février, au moment où les commissions itinérantes se mettaient en branle. C'est évidemment celui dont l'intérêt est le plus immédiat, mais c'est l'ensemble qui permet d'admirer le patient labeur du castor. Un simple coup d'oeil à la table des matières suffit à consacrer M. Dion comme le champion toute catégorie de la dernière chance au fédéralisme. À chaque épisode de la saga constitutionnelle des 15 dernières années, du référendum de mai 1980 à l'accord de Charlottetown, il a prodigué ses doctes conseils avec une

constance égale à celle avec laquelle ils ont été rejetés par ceux à qui ils s'adressaient.

Un mois après le référendum de 1980, quand Pierre Elliott Trudeau a entrepris de tirer profit de la défaite du OUI, M. Dion parlait déjà d'un « ultime rendez-vous ». « Il peut toujours y avoir une dernière chance après la dernière, mais il est dangereux de jouer à l'apprenti sorcier, disait-il. À trop tirer sur la corde, on ne sait jamais quand elle se cassera ».

Après la « nuit des longs couteaux »

de novembre 1981, M. Dion constatait « une fois de plus l'incompréhension incurable, et pour ainsi dire congénitale, par le Canada anglais des véritables besoins et aspirations du Québec ». Il ajoutait pourtant, dans le même texte, qu'« il serait encore possible d'accommoder suffisamment le Québec pour au moins persuader la majorité de ses citoyens d'attendre la suite des événements avant de se lancer dans des actes dramatiques ». Il y allait d'une série de recommandations dont Trudeau n'a évidemment tenu aucun compte.

Avec l'échec de Meech, sa patience a semblé atteindre ses limites. « À la lumière des événements passés, tenter de négocier une nouvelle constitution canadienne sans faire peser en même temps l'alternative implacable de l'indépendance en cas d'échec serait preuve d'angélisme ».

C'est bien connu, les anges ont la couenne dure. Cinq ans plus tard, après Bélanger-Campeau, le rapport Allaire, la commission Spicer, Beaudoin-Dobbie, Charlottetown et j'en passe, M. Dion n'a toujours pas perdu espoir. Même qu'à bien y penser, le régime actuel n'est peut-être pas si mauvais. « Des injustices à l'endroit du Québec, le gouvernement fédéral en a commis à maintes reprises, certes... Mais combien de fois le Québec n'a-t-il pas tiré profit de son appartenance au Canada même au cours des 30 dernières années ? » C'est

vrai ça, combien de fois ? Les castors étant ce qu'ils sont, M. Dion est tout disposé à rouvrir le chantier constitutionnel. Il propose donc... une grande commission d'enquête. Comme en 1963, en 1977, en 1991...

Les anges ont la couenne dure et M. Dion garde espoir

SOCIÉTÉ ZOOLOGIQUE DE QUÉBEC

Un traitement méprisable non mérité

Gabriel Filteau

Docteur en sciences zoologiques, M. Filteau a été président de la Société zoologique de Québec de 1962 à 1965 et de 1988 à 1991. Il a été professeur à la faculté des Sciences de l'université Laval.

« Mais assurez-vous de ne rien emporter que vos avocats pourront prouver vous appartenir ». C'est sous cette menace proférée haut et fort par le directeur du Jardin zoologique de Québec que les membres du conseil d'administration de la Société zoologique se sont improvisés démenageurs pour vider leurs locaux administratifs, le 31 mars dernier. Et ce, sous l'oeil scrutateur d'un employé, calepin en main, qui avait reçu l'ordre de son directeur d'enregistrer méticuleusement tout ce qui sortait, depuis les dossiers, l'ordinateur, la polycopieuse jusqu'au papier à lettre, stylos, trombones, gomme à effacer, etc. Quant aux articles plus gros, remisés pour l'hiver en divers endroits du Jardin, pas question d'y toucher.

Vraiment, la Société zoologique de Québec ne mérite pas un traitement aussi méprisable ! Après tout, c'est elle qui a véritablement mis au monde le zoo du Québec, qui l'a monté, enrichi, retapé et même sauvé à quelques reprises.

UN PEU D'HISTOIRE

Huit mois après la mise sur pied, à la demande du gouvernement, d'une ferme modèle d'élevage d'animaux à fourrure, le même petit groupe bénévole de naturalistes de coeur, sinon de formation, proposait de faire de cette ferme le germe d'un zoo bien québécois. Avec l'appui enthousiaste du gouvernement, ils s'adjoignent biologistes, vétérinaire, paysagiste, comptable, architecte et s'incorporent en Société zoologique ; le premier directeur du Jardin en sera le secrétaire ; c'était en 1932.

En quelques mois, on voit surgir des enclos, des cages, des volières ; les animaux arrivent dès que les abris sont prêts. Pour marquer ses débuts au Jardin, la Société lui fait don d'un mâle totemique qui fait aussitôt l'admiration des visiteurs. Ils affluent et en redemandant au point que, 12 ans plus tard, le ministre responsable suggère à la Société de charger un droit d'en-



La très grande majorité des abris pour les animaux, y compris les bassins et les grandes volières, a été réalisée grâce à l'initiative de la Société zoologique.

trée (0,10 \$ par adulte les jours de fête), de le percevoir et d'en administrer elle-même les recettes pour l'amélioration du Jardin et la poursuite des activités éducatives de la Société.

En effet, on peut résumer la contribution matérielle de la Société au Jardin en disant que la très grande majorité des abris pour les animaux, y compris les bassins et les grandes volières, le pavillon des fauves et des primates, l'enclos extérieur des chimpanzés, plus l'aménagement des étangs, des terrasses du jardin français, des pelouses, des serres, des stationnements etc., a été réalisée grâce à l'initiative, l'impulsion et le travail bénévole des conseillers de la Société, sans oublier la construction et l'exploitation des restaurants et du comptoir-souvenirs.

UN RÔLE ÉDUCATIF

Mais le plus grand fleuron de la Société, c'est le rôle d'éducation aux sciences naturelles qu'elle remplit depuis la fondation du Jardin, aussi bien à l'extérieur, dans les écoles et dans le public, que sur le site même du zoo : animation, visites guidées, concours pour les jeunes, causeries, conférences à la radio et à la télévision, soirées zoologiques, brochures, tracts, les « Carnets » de la Société, livres, disques, cassettes, diaporamas, films. Ces dernières activités permettent

alors de donner des bourses d'études avancées et de patronner des recherches en biologie. Et ce n'est là qu'un échantillon bien restreint de toute l'activité éducative de la Société qui lui a valu une reconnaissance nationale et à l'étranger.

Enfin, soulignons qu'en 1992, la Société met sur pied un service d'accueil aux visiteurs du Jardin grâce à la collaboration de quelque 75 bénévoles (plus de 100 en 1994) qu'elle avait recrutés. Elle lance en même temps une Loto Zoo qu'elle reprend l'année suivante. La vente des « gratteux » permettra d'inaugurer, à l'été 1994, une zoomobile ou train baladeur sur le site du Jardin.

En résumé, depuis 63 ans, la Société zoologique peut affirmer qu'elle a joué un rôle moteur dans l'édification du zoo, qu'elle y a été la grande responsable de l'éducation et qu'elle a toujours été reconnue ouvertement comme le partenaire principal du Jardin.

Malheureusement, on lui a retiré cette reconnaissance à l'automne 1994, pour avoir eu l'audace, alors qu'aucun organisme ne bougeait, de se proposer pour sauver le Jardin qu'on avait décidé de privatiser, sinon de fermer carrément. « En somme, me disait un vieux bénévole, vous les pionniers, on vous... sacre dehors ». Autre temps, autre façon de gouverner !

DROITS DE LA PERSONNE

Une présence régionale squelettique

Anne-Marie Gingras

Mme Gingras est ex-enquêtrice à la Commission canadienne des droits de la personne. Elle enseigne les sciences politiques à l'université Laval.

La Commission canadienne des droits de la personne vient pratiquement de « fermer » ses six bureaux régionaux en éliminant le service des plaintes qui constituait l'essentiel de ses activités. Depuis le 18 avril 1995, quiconque désire déposer une plainte devra le faire à partir d'Ottawa. L'événement a fait peu de bruit, les administrateurs publics réalisant de plus en plus que gouverner en secret est un gage de paix.

Officiellement, les réductions budgétaires sont responsables de ces quasi-fermetures de bureaux régionaux. Dans les faits, l'administration centrale s'est accaparée de la plus grande part des augmentations de budgets depuis une dizaine d'années, mais lorsque vient le temps de réduire les dépenses, ce sont les régions qui écopent.

En éloignant les services de la population, on réduira dans les faits le volume de plaintes. Le processus a été amorcé depuis deux ans, alors que des modifications structurelles et des réorganisations du travail ont contribué à réduire l'accès de la population aux services. Quand on songe à fermer un organisme, il faut d'abord planifier la réduction de sa charge de travail, petit à petit. C'est ce à quoi s'est employée la direction de la Commission depuis environ deux ans, et ce de façon bien systématique. Voyons comment.

La première étape a consisté à abolir les postes de téléphoniste, d'agent d'accueil et d'agent de communication. On a par ailleurs installé des boîtes vocales. Conséquences : les demandes de renseignement sont passées de 52 170 en 1992 à 40 112 en 1994. Durant la seconde étape, on a modifié les procédures d'enquête. Depuis le début de 1994, toutes les enquêtes doivent se faire par échange de documents au lieu d'entretiens personnels. On exige de la présumée victime — même une analphabète — qu'elle soit capable de répondre aux arguments avancés par l'employeur ou l'avocat de l'employeur. Comme enquêteuse de 1987 à 1990, j'ai souvent

traité avec de tels avocats — redoutables et rusés — et je dois dire que le « combat » entre ceux-ci et les présumées victimes est, pour le moins, inégal. Quant à la troisième étape, elle consiste en la réduction presque totale des activités des bureaux régionaux de la Commission, centralisant à Ottawa le processus de dépôt et d'enquête des plaintes. Le siège social, c'est-à-dire la structure qui se trouve la plus éloignée des besoins réels de la population, se chargera du service direct au public.

Quant à la squelettique présence régionale, on prévoit qu'à terme deux personnes seront chargées d'une mission d'éducation et d'information. Dix personnes travaillaient au bureau de Montréal avant l'annonce de l'élimination du service des plaintes. Dorénavant, toutes les plaintes seront traitées à partir d'Ottawa ; en conséquence, les présumées victimes de discrimination devront faire preuve de courage et d'endurance. Elles auront peu de contact direct avec la personne chargée de l'enquête. Le processus de dépôt des plaintes, souvent difficile à vivre émotivement, deviendra plus froid, plus pénible, plus bureaucratique. Si vivre la discrimination est une expérience parfois très traumatisante, l'expliquer par téléphone ou par correspondance sera assurément impossible pour plusieurs.

Selon les indications fournies au personnel de la Commission, le travail de la quarantaine d'enquêteurs disséminés dans les bureaux sera accompli par une quinzaine de personnes à Ottawa.

La quasi-fermeture des bureaux régionaux n'a pas été rendue publique officiellement. La direction considère sans doute que la population n'a pas à être tenue au courant des changements majeurs à l'intérieur d'un organisme public pour lequel elle paie. À l'heure où des réductions s'exercent dans tous les secteurs, nous semblons immunisés contre les fermetures. Mais au moment où le Canada se targue d'être un champion en matière de droits de la personne, il s'active à réduire l'activité dans ce domaine chez lui. C'est un mécanisme élémentaire de justice qui est voué à l'élimination et seule la naïveté permettrait de penser qu'il ne s'agit pas aussi d'une invitation à l'intolérance.

Là où l'on croit que la confiance, ça se mérite...

DES "CADILLAC" D'ÉCONOMIES

Jusqu'à 7000\$ de rabais Pour un temps limité



Photo à titre indicatif

Cadillac Seville STS

Votre concessionnaire Cadillac de la Rive-Sud

2-3 Cadillac de ville 1994

à partir de 37 895\$

1 Cadillac concours 1994

à partir de 44 495\$

3-4 Cadillac Seville STS

1994 à partir de 43 995\$

1 Cadillac Eldorado Touring

1994 à partir de 44 695\$

* Taxes et transport en sus

Citadelle
CHEVROLET OLDSMOBILE CADILLAC LTÉE

89, route Kennedy, Lévis
835-1171



TANGUAY

ATTITUDE

LES PRIX

Commencez à payer dans

TAN

12 MAI 1996
sur toute la marchandise

RÉFRIGÉRATEUR (122096)

• Capacité totale: 18 pl. cu. • 2 bacs à légumes et à fruits de conception spéciale (1 haute humidité, 1 basse humidité) • 1 bac à viande • Portes en acier au fini granulé • Couleur: blanc ou amande

769⁹⁵



CUISINIÈRE (141237)

• Four à nettoyage facile
• Éléments amovibles
• Porte en verre noir
• Disponible en blanc sur blanc

639⁹⁵



LAVEUSE 539,95\$

LAVEUSE (111055): • Très grande capacité
• 6 programmes • 3 sélections de température (lavage/rincage) • 4 niveaux d'eau • Distributeur de javellisant

SÈCHEUSE 334,95\$

SÈCHEUSE (131060): • Grande capacité • 4 programmes • 3 sélections de température

869⁹⁵

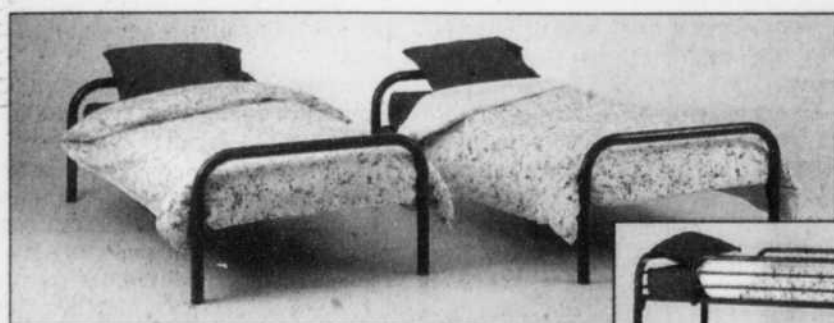
L'ensemble



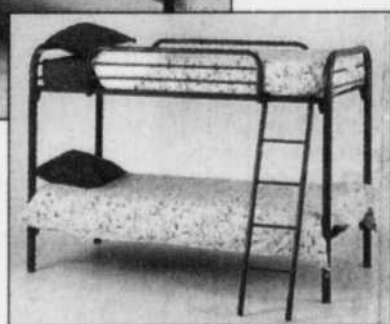
Les Industries de la Rive-Sud Ltée

Mobilier de chambre juvénile
Mélamine fini chêne blanchi

	Cour.	Spéc.
Bureau	199\$	179\$
Commode	179\$	159\$
Commode porte	229\$	209\$
Table de nuit	89\$	79\$
Secrétaire	189\$	169\$
Huche	99\$	89\$
Lit	229\$	209\$
Tête	79\$	69\$
Miroir	69\$	59\$



AMISCO



Lit tubulaire de 2"
transformable en lit super-
posé ou côte à côte 39"
Couleurs disponibles:
blanc, bleu, rouge ou noir

319\$

Matelas en sus



* Sous réserve de l'approbation du service de crédit, ne payez que les taxes de vente. Certains frais administratifs peuvent être crédités au moment d'un paiement comptant. Cartes de crédit acceptées.

TANGUAY

OUVERT
LE DIMANCHE SAUF
À POINTE-AU-PÈRE

Livraison et service gratuits à la grandeur de la province!

LÉVIS:
5720, boul. Étienne-Dallaire
(418) 833-4511

BEAUPORT:
535, boul. Ste-Anne
(418) 667-6282

LES SAULES:
Carrefour Les Saules
5150, boul. de l'Ornière
(418) 871-4411

TROIS-RIVIÈRES:
2200, boul. des Récollets
(819) 373-1111

POINTE-AU-PÈRE:
822, boul. Sainte-Anne
Cité de Rimouski
(418) 725-4411

CHICOUTIMI:
1990, boul. Talbot
(418) 698-4411